

# Etat des lieux de la péréquation dans les finances du bloc communal

Juillet 2025

*Collection Cap sur...*  
Collecter, Analyser, Partager

---

**« Etat des lieux de la péréquation dans les finances du bloc communal » - Juillet 2025 – version actualisée le 21/08/2025**  
**Une publication de l’Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales**

Directeur de la publication : Thomas Rougier

Auteurs : Clémence Legrand, Thomas Rougier, Clémence Bizau

Les résultats présentés dans cette étude sont le fruit de traitements opérés par l’OFGL à partir des données des comptes de gestion de la DGFIP et des données de la DGCL dont certaines transmises spécifiquement pour cette étude. Les données sur le FDTADEN 2024 ont pu être traitées grâce aux délibérations fournies par la Direction des études de La Banque Postale.

L’OFGL remercie les membres de son comité scientifique qui ont contribué aux choix méthodologiques et aux interprétations : Franck Claeys (France urbaine), Luc Alain Vervisch, Julie Marcoff et Alice Monticelli (La Banque Postale) lors de réunions préparatoires ; puis lors de la réunion de présentation des premiers résultats : Direction du Budget, DGCL, AFIGESE, SNDGCT, AMF, AMRF, APVF, France Urbaine, Intercommunalités de France, AATF, les chercheurs Matthieu Leprince et Marie Breuillé.

L’OFGL reste seul responsable des résultats présentés.

---

## Le mot du Président

La péréquation financière au sein des collectivités regroupe de nombreux mécanismes dont la lecture dépend beaucoup de l'angle choisi ! Pour certains, la péréquation annihile une partie des efforts réalisés pour développer leur territoire ; pour d'autres, elle est salvatrice et représente une protection indispensable face aux déséquilibres de richesses et de charges.

C'est pourquoi, l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL) s'est attaqué au sujet en mesurant son ampleur actuelle, en évaluant les niveaux de dépendance des communes et groupements, et en décrivant les situations financières au regard de la place que cette péréquation occupe.

Je retiens trois points (non exhaustifs) parmi les résultats :

- Le bloc communal est régi par l'existence de nombreux mécanismes de péréquation qui s'entrecroisent, pour atteindre un montant net de 7,3 Md€ ;
- L'impact des flux de péréquation est sensible dans de nombreux territoires, qu'ils soient ruraux ou très urbains, ils deviennent alors très sensibles aux évolutions des masses ou des modes de calcul ;
- Les plus dépendants ne transforment pas le bénéfice de ces ressources en « effet d'aubaine » pour une gestion moins vertueuse à la charge des autres.

En période de restriction budgétaire, la péréquation est parfois présentée comme la réponse à la raréfaction des ressources. Il me semble cependant que, sans financement supplémentaire, nous avons atteint une forme de limite compte tenu de la place qu'elle occupe déjà et de l'indispensable maintien d'une territorialisation des ressources ; cette territorialisation est en effet la traduction d'un lien entre développement, notamment économique, et recettes.

L'objectif d'un meilleur ciblage des flux en question et la prise en compte des charges contraintes pour certains peuvent en revanche être des pistes d'amélioration.

**André Laignel**

Président de l'OFGL

## Sommaire

<b>Le mot du Président .....</b>	<b>3</b>
<b>Synthèse .....</b>	<b>5</b>
<b>L'ampleur et la distribution des soldes nets de péréquation .....</b>	<b>7</b>
Des mécanismes de péréquation qui s'entrecroisent.....	7
Un poids fort à très fort des flux de péréquation .....	9
Peu de territoires en situation « neutre ».....	13
Pour les contributeurs et les bénéficiaires, la péréquation peut peser sensiblement sur l'autofinancement .....	14
<b>Les contours géographiques de la dépendance à la péréquation .....</b>	<b>17</b>
Des territoires ruraux plutôt très dépendants mais contrastés.....	17
Le milieu urbain : la réunion des contraires.....	20
Des situations disparates qui composent une géographie de la péréquation.....	22
<b>Des spécificités financières dans les communes en fonction de leur dépendance à la péréquation</b>	<b>29</b>
Finances des communes de moins de 10 000 habitants et péréquation.....	29
Finances des communes de 10 000 à 100 000 habitants et péréquation.....	32
<b>Péréquation et spécificités financières dans les ensembles intercommunaux : des constats significatifs.....</b>	<b>35</b>
Finances des EI des communautés de communes et des communautés d'agglomération selon la dépendance à la péréquation .....	35
Finances des communautés urbaines et des métropoles selon la dépendance à la péréquation ...	38
Focus sur les établissements publics territoriaux et la Ville de Paris.....	40

## Synthèse

La péréquation financière touchant le bloc communal regroupe un ensemble très divers de dotations et de fonds prélevés et/ou répartis en fonction de critères de charges et de ressources. Cet ensemble de dotations et fonds représente des volumes financiers importants pour les communes et les intercommunalités : **10,9 Md€ de ressources et 3,6 Md€ de prélèvements en 2024** en comptabilisant les écrêtements sur les dotations forfaitaire et de compensation depuis 2018. L'analyse vise à étudier les **situations individuelles en fonction du solde de péréquation**, c'est-à-dire après avoir pris en compte l'ensemble des prélèvements et versements. Au-delà du niveau de contribution ou de ressources de péréquation, 101 €/hab. en moyenne sur le bloc communal, **la notion de dépendance à la péréquation est mise en avant à travers le poids qu'elle représente dans les recettes de fonctionnement.**

Ce solde pèse fortement pour de nombreuses collectivités. **Pour 75% des communes, il représente plus de 8,5% des recettes de fonctionnement.** A l'échelle des ensembles intercommunaux (groupements à fiscalité propre et leurs communes-membres), la péréquation constitue en moyenne 5% de leurs recettes de fonctionnement mais **ce poids est de plus de 9% pour la moitié des ensembles intercommunaux (EI).**

En conséquence, la péréquation occupe **une place importante dans la constitution de l'autofinancement du bloc communal.** Dans les 32 795 communes pour lesquelles la péréquation nette fournit a minima 2% de leurs recettes de fonctionnement, cette ressource représente en moyenne l'équivalent de 74% de leur épargne brute. Ce rapport est de 42% pour les 1 135 ensembles intercommunaux pour lesquels la péréquation représente au moins 2% des recettes.

L'étude des disparités des niveaux de contribution et de bénéfices de la péréquation

permet de dessiner une **géographie de la dépendance à la péréquation en les croisant avec la grille communale de densité de l'INSEE.** Les communes très rurales apparaissent très dépendantes à la péréquation. Cette dépendance diminue cependant pour les bourgs ruraux, et elle est encore plus faible pour les petites villes.

Dans les centres urbains, les situations sont plus contrastées. Les communes les plus denses regroupent en effet à la fois les plus gros contributeurs, au premier rang desquels Paris, mais aussi des communes très dépendantes à la péréquation. Les particularités de l'Île-de-France et la prise en compte du FSRIF expliquent pour partie ces importants contrastes.

Les résultats financiers des communes, ainsi que des ensembles intercommunaux, sont observés au regard de leur degré de dépendance à la péréquation. **Certaines caractéristiques financières se dégagent en fonction du niveau de dépendance, même si elles ne couvrent pas systématiquement toutes les tailles de communes ou tous les types d'EI.** D'abord, les niveaux de dépenses et de recettes de fonctionnement par habitant, ainsi que les niveaux d'épargne brute et les investissements réalisés, ont tendance à diminuer avec la montée en dépendance à la péréquation, à l'exception notable des dépenses de fonctionnement des communes de 20 000 à 100 000 habitants les plus dépendantes à la péréquation.

La péréquation constitue donc un **soutien permettant de diminuer les écarts sur les capacités financières entre territoires sans générer d'effet d'aubaine sur les niveaux de dépenses.** Ensuite, la péréquation ne se substitue pas à d'autres leviers de financement comme la mobilisation du levier fiscal ou l'emprunt. En matière de dette, le comportement des plus dépendantes à la péréquation comme celui des contributrices

s'aligne sur le principe général des collectivités, celui de l'adéquation avec le niveau d'autofinancement.

Du côté des collectivités contributrices nettes (997 communes / 96 ensembles intercommunaux, et en isolant le cas très particulier de Paris), leur contribution ne semble pas les placer dans une situation dégradée, même si celle-ci peut peser parfois sensiblement sur leurs recettes et leurs niveaux d'épargne.

**L'ensemble de ces résultats illustre l'importance de la place prise par les mécanismes de péréquation dans les finances du bloc communal.** Ils sont globalement salvateurs pour les plus dépendants sans pour autant leur conférer un avantage en matière de niveaux de dépenses ou d'autofinancement. Ils sont contraignants pour les gros contributeurs sans compromettre, dans l'ensemble, leur capacité d'action. En tout cas, au niveau actuel.

## I - L'ampleur et la distribution des soldes nets de péréquation

La péréquation regroupe un ensemble très diversifié de dotations et de fonds prélevés et/ou répartis en fonction de critères de charges et de ressources<sup>1</sup>. Chacun des dispositifs appliquant des règles d'éligibilité et de calculs différentes, les collectivités peuvent à la fois être contributrices et bénéficiaires de ces flux de péréquation. Pris dans leur ensemble, ces dispositifs représentent des sommes conséquentes pour les communes et ensembles intercommunaux par rapport à leurs recettes de fonctionnement. L'analyse vise à étudier les situations individuelles en

fonction du solde de péréquation, c'est-à-dire après avoir pris en compte l'ensemble des prélèvements et versements de tous les dispositifs de péréquation. Au-delà des montants nets de péréquation, l'analyse s'attache à décrypter le poids de la péréquation dans les recettes de fonctionnement afin d'apprécier le degré de dépendance de certains territoires aux flux de péréquation perçus, ou à l'inverse la moindre ressource financière que la péréquation représente pour les collectivités où les prélèvements sont plus importants que les versements reçus.

**Tableau 1 : Liste des dotations et fonds concernant les communes retenus pour l'analyse**

		Dotations retenues	Source de données
Communes	Au sein de la DGF	Dotation de solidarité rurale (DSR)	Données DGCL
		Dotation de solidarité urbaine (DSU)	Données DGCL
		Dotation nationale de péréquation (DNP)	Données DGCL
		Dotation d'aménagement des communes d'outre-mer (DACOM)	Données DGCL
		Ecrêtement sur la dotation forfaitaire – cumul 2018-2024	Données DGCL
	Hors DGF	Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF)	Données DGCL
		Fonds de péréquation départemental des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement (FDTADEN)	Données des délibérations des départements (Source LBP-OFGL) complétées par estimations OFGL (à partir de DGCL)
		Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)	Comptes de gestion DGFIP
		Dotation de solidarité communautaire (DSC)	Comptes de gestion DGFIP
		Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communes (FPIC)	Données DGCL

### Des mécanismes de péréquation qui s'entrecroisent

La péréquation pour les collectivités du bloc communal comporte plusieurs composantes. Au-delà des dotations de péréquation dites « verticales » au sein de la DGF, ont été retenus dans le périmètre d'analyse de ce dossier d'autres fonds plus « horizontaux » répartis ou

prélevés sur des critères péréquateurs, c'est-à-dire des critères tenant compte des ressources et/ou des charges des collectivités. Pour les communes, les dotations et fonds retenus ainsi que les sources de données utilisées sont listés dans le tableau 1. Les écrêtements sur la

<sup>1</sup> Ces critères sont multiples même si certains (potentiel financier, revenu par habitant) reviennent très régulièrement. L'OFGL s'est penché sur leur diversité dans ses *Cap sur n° 7 et 8*.

dotations forfaitaire ont aussi été retenus dans la mesure où ils sont prélevés sur des critères péréquateurs et qu'ils servent pour partie à financer les hausses de dotations de péréquation. Bien qu'une partie de cet écrêtement couvre également le besoin de financement de la dotation forfaitaire liée à l'évolution globale de la population, cet écrêtement concerne les communes les plus riches au sens du potentiel fiscal, ce qui permet aux communes ayant moins de ressources de ne pas contribuer à ce financement. Cet écrêtement est cumulatif puisqu'il diminue la dotation forfaitaire des communes concernées pour les années suivantes. L'analyse de ce dossier les cumule sur la période 2018-2024, elle commence donc au lendemain des contributions aux redressement des finances publiques des années 2014-2017, qui a vu la DGF du bloc communal diminuer de 5,5 Md€ entre 2013 et 2018.

L'étude porte également sur la péréquation des ensembles intercommunaux, c'est-à-dire les groupements à fiscalité propre et leurs communes membres. Ceci permet de comparer des territoires indépendamment des différences d'intégration des compétences

existantes entre les communes et leur groupement. A cette échelle, les dotations prises en compte pour les communes restent les mêmes. S'ajoutent à elles des flux de péréquation concernant les groupements à fiscalité propre tels que listés dans le tableau 2. A noter que la dotation de solidarité communautaire (DSC) est prélevée sur le groupement et répartie entre ses communes membres : les données se neutralisent pour l'ensemble intercommunal. Pour le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), les données retenues sont les prélèvements et versements pour l'ensemble intercommunal tels que notifiés par la DGCL. Concernant les prélèvements, l'écrêtement sur la dotation de compensation est considéré ici comme participant aux flux de péréquation, bien que ses critères ne soient pas péréquateurs, car ce prélèvement a financé majoritairement les hausses de dotations de péréquation au sein de la DGF sur la période 2018-2024, que ce soit la dotation d'intercommunalité ou les dotations de péréquation des communes (DSR, DSU).

**Tableau 2 : Liste des dotations et fonds concernant les groupements à fiscalité propre pris en compte à l'échelle intercommunale**

		Dotations retenues	Source de données
GFP	Au sein de la DGF	Dotations d'intercommunalité	Données DGCL
		Ecrêtement sur la dotation de compensation – cumul 2018-2024	Données DGCL
	Hors DGF	Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)	Comptes de gestion DGFIP
		Dotation de solidarité communautaire (DSC)	Comptes de gestion DGFIP
		Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	Données DGCL

Pour cet ensemble de mécanismes, à la fois les prélèvements et les versements sont pris en compte. Ces mécanismes peuvent s'appliquer selon des critères variés avec des montants alloués qui diffèrent. Aussi, les communes ou les ensembles intercommunaux peuvent être à la

fois prélevés et bénéficiaires au sein d'un même mécanisme de péréquation (FPIC), ou bien prélevés sur certains mécanismes et bénéficiaires pour d'autres (tableau 3). Par exemple, sur les 859 communes bénéficiaires de la DSU en 2024, 78% ont vu leur dotation forfaitaire

écrêtée sur la période 2018-2024, 36% sont prélevées au titre du FPIC, et 21% n'ont été

concernées par aucun prélèvement (FPIC, FSRIF ou écrêtement sur la forfaitaire).

**Tableau 3 : Croisement des prélèvements et des versements des flux de péréquation en 2024**

	Ecrêtées sur la dotation forfaitaire de 2018 à 2024	Prélevées pour le FPIC 2024	Ni prélevées ni écrêtées
<b>859 bénéficiaires de la DSU</b>	78%	36%	21%
<b>33 118 bénéficiaires de la DSR</b>	64%	36%	30%
<b>21 555 bénéficiaires de la DNP</b>	50%	26%	42%
<b>129 bénéficiaires de la DA-COM</b>	11%	6%	87%
<b>7 171 bénéficiaires de la DSC</b>	82%	46%	16%
<b>21 103 bénéficiaires du FPIC</b>	57%	26%	37%
<b>17 170 bénéficiaires de FDPTP</b>	57%	32%	36%
<b>23 445 bénéficiaires des DMTO des communes de moins de 5 000 hab.</b>	65%	35%	30%
<b>202 bénéficiaires du FSRIF</b>	87%	49%	10%

Source : traitements OFGL, données DGFIP et DGCL, sur 34 899 communes en 2024.

Compte-tenu de la superposition de ces flux et de ces mécanismes, la présente analyse s'intéresse à la situation des communes et ensembles intercommunaux vis-à-vis de la péréquation une fois tous les prélèvements et

les versements effectués. **Un solde net de la péréquation est calculé pour chacune des collectivités afin d'évaluer l'impact net sur ses finances.**

### Un poids fort à très fort des flux de péréquation

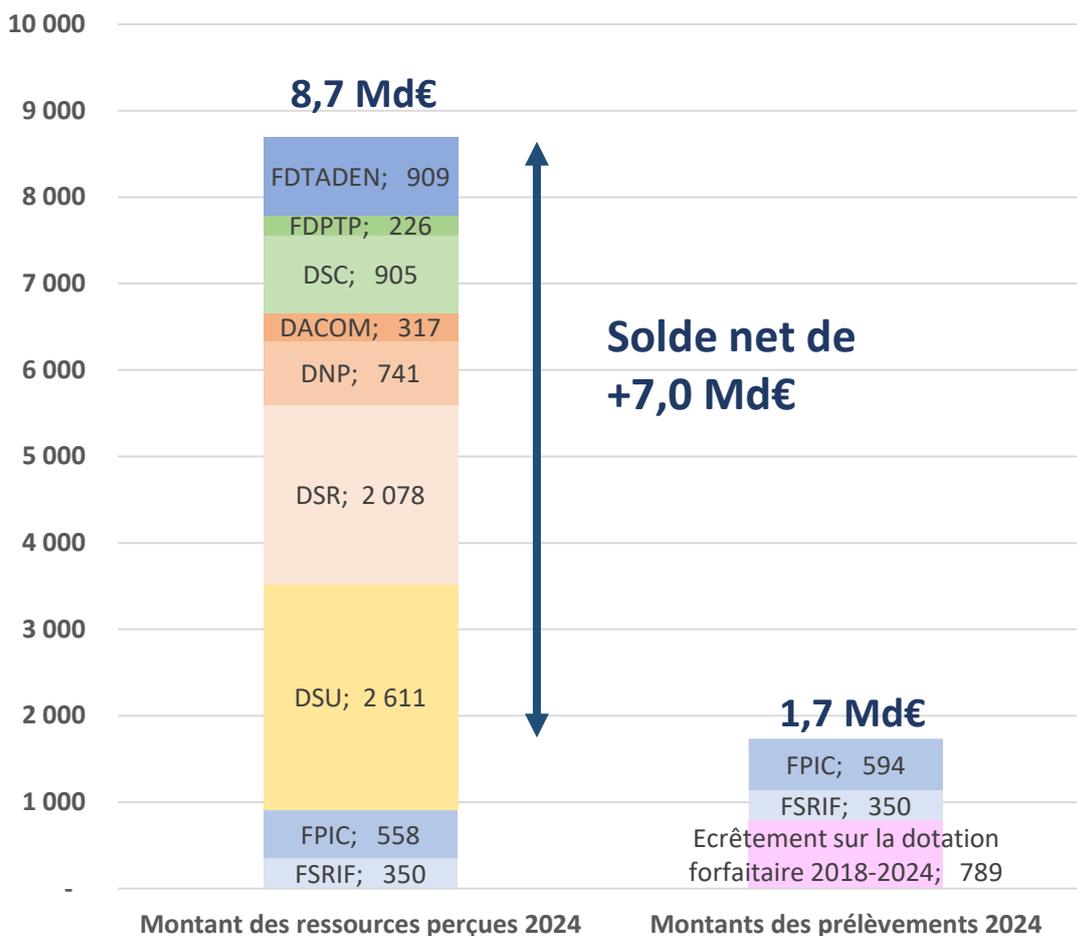
**Sur le périmètre des seules communes**, les dotations et fonds de péréquation retenus représentent en 2024 un montant total de 8,7 milliards d'euros de recettes<sup>2</sup>. Les prélèvements au titre de la péréquation représentent quant à eux 1,7 milliard d'euros sur cette même année. Le solde net de la péréquation pour les communes s'établit donc à +7,0 milliards d'euros, soit 7,2% des recettes de fonctionnement consolidées (budgets principaux et budgets annexes) des communes en 2024.

Cependant, les disparités sont très grandes au sein des communes : certaines sont

contributeuses nettes. Elles sont 997 communes en 2024 (soit 3 % des communes) à avoir un solde net de péréquation négatif, c'est-à-dire que leurs contributions sont supérieures aux versements qu'elles peuvent éventuellement recevoir. Pour ces communes, la part moyenne des prélèvements dans leurs recettes de fonctionnement consolidées est de 4,7% ; cette part est très fortement influencée par certains gros contributeurs. Pour 75% des communes contributeuses, cette contribution nette représente l'équivalent de moins de 2,7 % de leurs recettes.

<sup>2</sup> L'analyse porte sur 34 899 communes de métropole et des départements d'outre-mer en 2024.

**Graphique 1 : Montants 2024 des flux de péréquation retenus pour les communes (en M€)**



Source : traitements OFGL, données DGFIP et DGCL, sur 34 899 communes en 2024

A l'inverse lorsque les communes sont bénéficiaires, le poids de la péréquation nette dans les recettes de fonctionnement peut être très important.

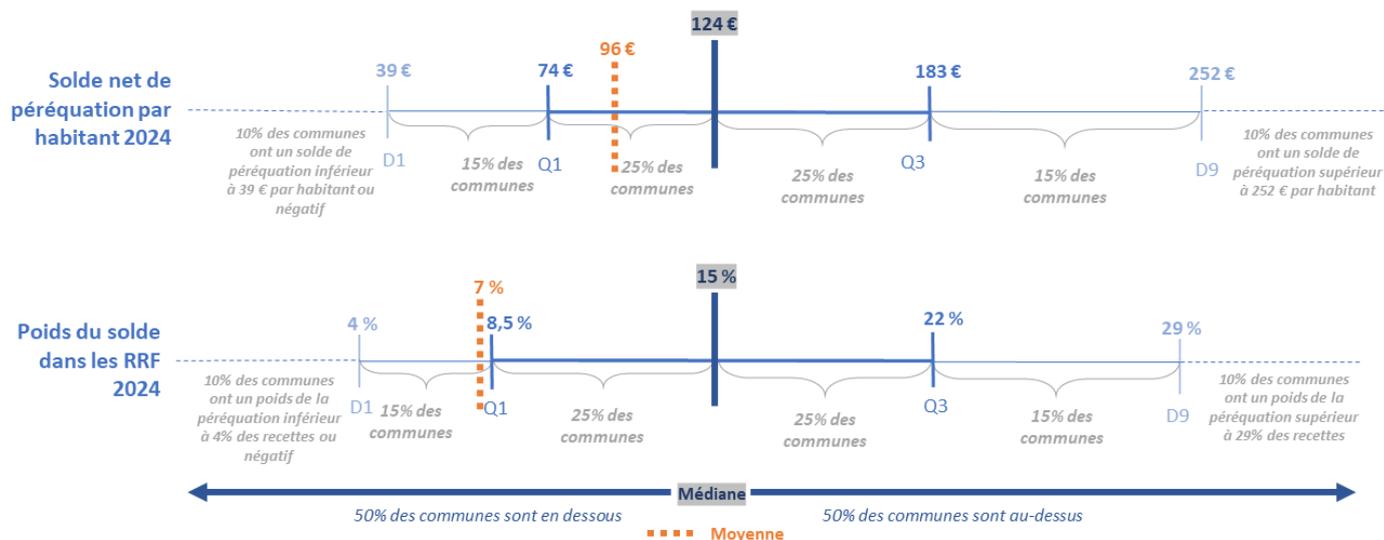
Sur l'ensemble des communes, la ressource perçue (nette des prélèvements) s'élève en moyenne à 96€ par habitant<sup>3</sup>. Pour la moitié d'entre elles, ce solde varie entre 74€ et 183€ par habitant. Pour 75% de l'ensemble des

communes, le solde net de péréquation représente plus de 8,5% de leurs recettes de fonctionnement consolidées. Et, pour 25% des communes, ce poids monte même à plus de 22%. Ces niveaux attestent d'une dépendance importante à la péréquation comme ressources de fonctionnement pour un très grand nombre de communes, voire d'une ultra-dépendance pour certaines d'entre elles.

<sup>3</sup> Sauf mention contraire, la population prise en compte pour calculer tous les types de ratios dans cette étude est la population dite « DGF », elle tient notamment compte des résidences secondaires, ce qui permet de limiter au moins en partie les effets du tourisme dans certaines communes. C'est également cette population qui

est généralement utilisée pour calculer les dotations de péréquation. Cette population compte 72,5 millions d'habitants sur les 34 898 communes prises en compte dans cette étude. En utilisant la population totale de chaque commune (INSEE), le niveau moyen du solde de péréquation pour les communes est de 101 €/hab.

**Graphique 2 : Répartition des communes selon le solde net de péréquation par habitant et le poids de ce solde dans les recettes de fonctionnement**



Source : traitements OFGL, données DGFiP et DGCL, comptes consolidés de 34 898 communes en 2024.

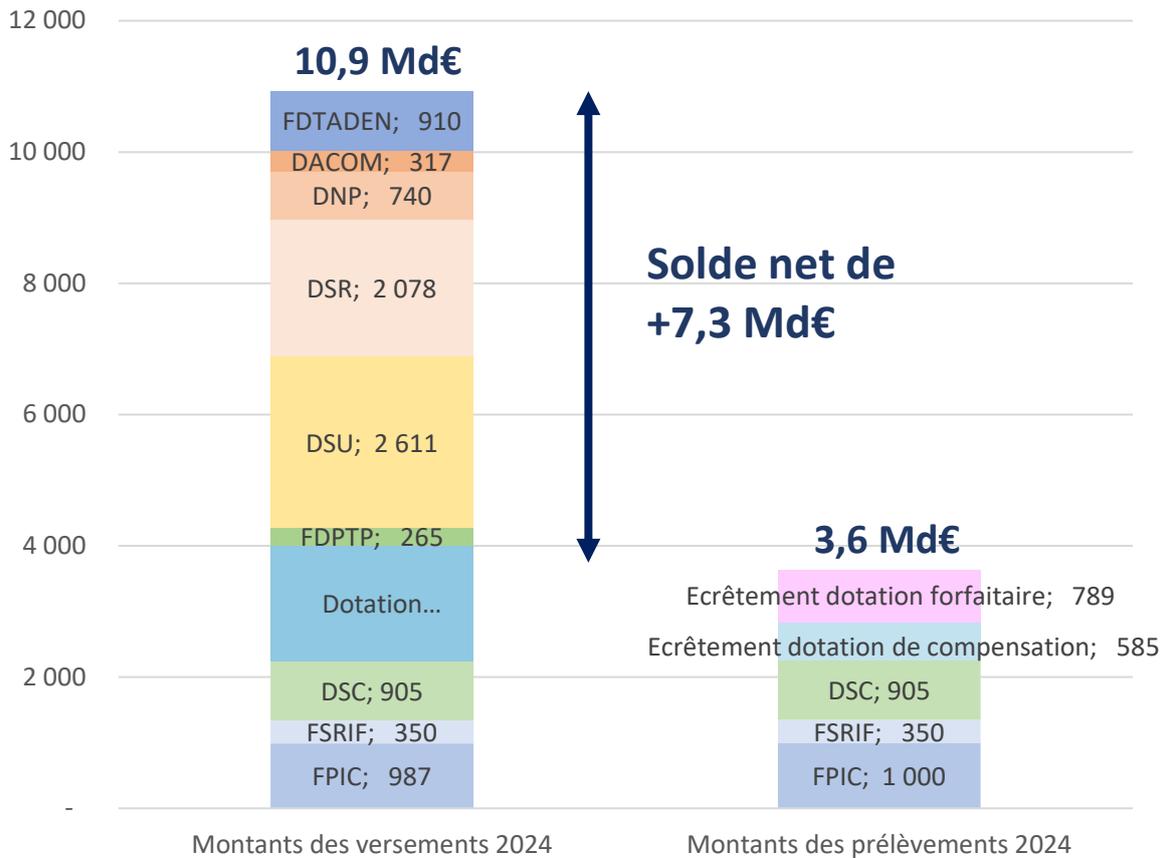
Une fois les flux de péréquation visant les groupements ajoutés à ceux des communes, le solde net de la péréquation à l'échelle des ensembles intercommunaux s'établit à 7,3 milliards d'euros en 2024. La somme des versements atteint 10,9 milliards d'euros du fait majoritairement de l'ajout de la dotation d'intercommunalité et des versements du FPIC revenant aux groupements à fiscalité propre. Les prélèvements, eux, s'établissent à 3,6 milliards d'euros après ajout des prélèvements de DSC pour les groupements, de leur part des prélèvements du FPIC et de l'écêtement sur la dotation de compensation sur 2018-2024.

96 ensembles intercommunaux sur 1 270, soit 7,6 % d'entre eux, ont un solde de péréquation négatif, et sont donc des contributeurs nets. Ces soldes représentent en moyenne l'équivalent de 4,6% de leurs recettes de

fonctionnement (budgets principaux et annexes consolidés). Cette moyenne est, comme pour les communes, tirée par de gros ensembles contributeurs. Pour 75% des EI contributeurs, leur contribution équivaut à moins de 3,0 % de leurs recettes de fonctionnement.

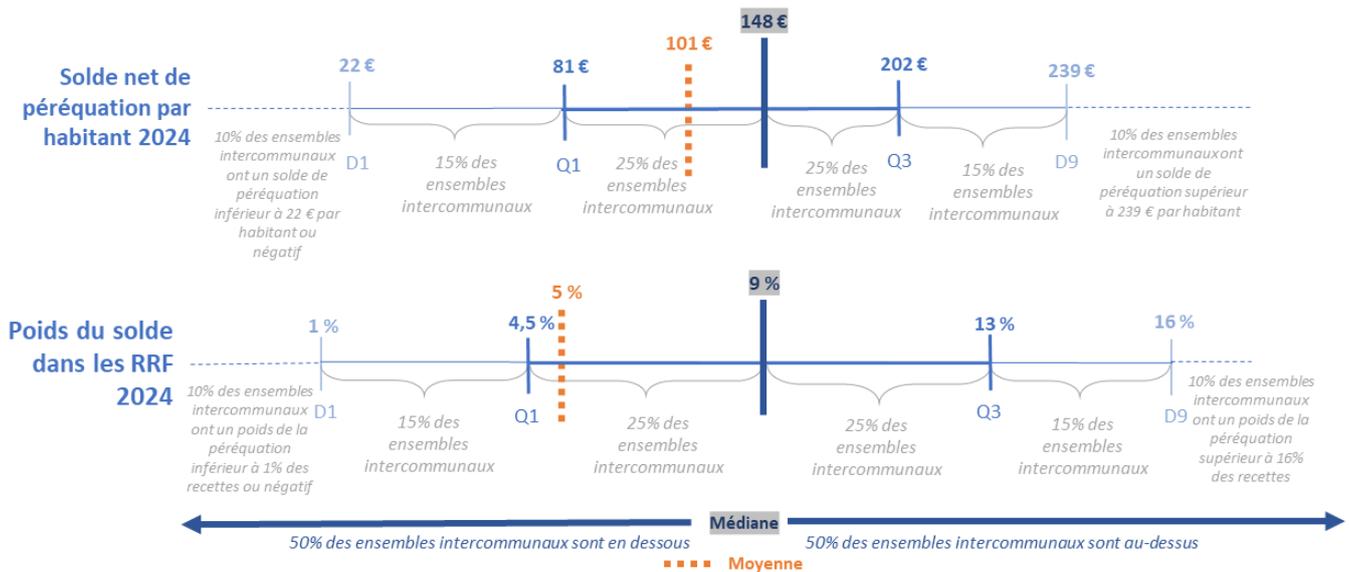
En moyenne sur tous les ensembles intercommunaux, le solde par habitant s'établit à 101€, et varie entre 81€ et 202€ pour la moitié des ensembles. Ces niveaux sont logiquement plus élevés que pour les communes seules, mais le poids du solde de péréquation dans les recettes de fonctionnement est plus modéré (5,0% en moyenne). Il reste toutefois important : pour 75% des ensembles intercommunaux, il représente plus de 4,5% des recettes, et pour 25%, plus de 13% des recettes.

**Graphique 3 : Montants 2024 des flux de péréquation retenus pour les ensembles intercommunaux (en M€)**



Source : traitements OFGL, données DGFiP et DGCL, sur 1 270 ensembles intercommunaux en 2024. Les écrêtements sont cumulés sur la période 2018-2024.

**Graphique 4 : Répartition des ensembles intercommunaux selon le solde net de péréquation par habitant et le poids de ce solde dans les recettes de fonctionnement**



Source : traitements OFGL, données DGFiP et DGCL, comptes consolidés de 1 270 ensembles intercommunaux en 2024.

### Peu de territoires en situation « neutre »

L'analyse du solde individuel de péréquation pour chaque ensemble intercommunal, mais surtout pour chaque commune, montre que peu de collectivités ne sont pas concernées par les dispositifs de péréquation. Qu'il s'agisse de collectivités pour lesquelles les dispositifs sont peu nombreux ou pour des montants faibles, ou bien qu'il s'agisse de collectivités pour lesquelles les ressources sont quasiment équivalentes aux prélèvements, ces territoires peuvent être considérés comme « neutres en matière de péréquation ».

En 2024, c'est le cas de 1 477 communes et 106 ensembles intercommunaux dont le poids de la péréquation est compris entre -1% et +2% des recettes de fonctionnement. Cette proportion de collectivités en situation « neutre », c'est-à-

dire pour lesquelles la péréquation n'a pas ou peu d'impact, est faible, en particulier pour les communes : 4,2 % d'entre elles sont dans cette situation, regroupant 12 % de la population (tableau 4). Cette proportion augmente concernant les ensembles intercommunaux : 8,3 % d'entre eux ne sont pas ou peu impactés par la péréquation (15% de la population) ; le fait de travailler sur des échelles plus grandes et la neutralisation de la DSC expliquent cette part plus importante.

Pour les communes, la faible proportion de « neutres » s'explique facilement du fait que certaines ressources de péréquation, notamment les dotations incluses dans la DGF, concernent un nombre important de communes.

**Tableau 4 : Nombre de communes et population par niveau de dépendance à la péréquation des communes**

Poids de la péréquation dans les recettes de fonctionnement	Nombre de communes	Part du nombre de communes	Population (dite « DGF »)	Part de la population	Montant du solde (en millions d'euros)
Inférieur à -5 % des RRF*	71	0,2%	3 525 036	4,9%	-762
Entre -5 % et -1 %	556	1,6%	4 465 461	6,2%	-189
Entre -1 % et 2 %	1 477	4,2%	8 730 283	12,0%	58
Entre 2 % et 14 %	14 822	42,5%	37 691 416	52,0%	3 616
Entre 14 % et 27 %	13 168	37,7%	14 788 014	20,4%	3 068
Supérieur à 27 %	4 805	13,8%	3 333 738	4,6%	1 171
<b>Total</b>	<b>34 899</b>	<b>100%</b>	<b>72 533 948</b>	<b>100%</b>	<b>6 961</b>

\* y compris ville de Paris

Source : traitements OFGL, données DGFiP et DGCL, comptes consolidés de 34 899 communes en 2024.

Ensuite, il faut noter la particularité du Fonds de péréquation départemental des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement (FDTADEN) qui concerne les communes de moins de 5 000 habitants non touristiques : le montant global du fonds distribué était de 1 171 millions d'euros en 2023 (source DGCL)

et est estimé par l'OFGL à 909 millions en 2024<sup>4</sup>. Il est compté dans les ressources, mais il est financé par les droits de mutations que les communes de cette taille ne perçoivent pas directement l'année précédente. Ainsi, certaines communes sont en fait contributrices au sens d'une moindre recette par rapport aux

<sup>4</sup> Estimation à partir des délibérations de 82 départements récupérées avec l'aide de la direction des études de La Banque Postale. Pour les communes des départements pour lesquels les délibérations étaient manquantes, leur montant perçu de FDTADEN est estimé pour 2024 à partir de leur montant perçu en 2023

(source DGCL) diminué de 22,4 %, soit la baisse moyenne constatée pour les communes de moins de 5 000 habitants non touristiques sur les départements disponibles.

transactions réellement effectuées sur leur territoire, mais ces données ne sont pas disponibles pour pouvoir comptabiliser ces

moindres recettes en tant que prélèvements, ce qui peut diminuer le nombre de cas où la péréquation n'a pas ou peu d'impact.

**Tableau 4bis : Nombre d'ensembles intercommunaux et population par niveau de dépendance à la péréquation consolidée à l'échelle intercommunale**

Poids de la péréquation dans les recettes de fonctionnement	Nombre d'ensembles intercommunaux	Part du nombre d'EI	Population (dite « DGF »)	Part de la population	Montant du solde (en millions d'euros)
Inférieur à -1% des RRF*	60	5%	7 086 020	10%	-961
Entre -1% et 2%	106	8%	10 950 184	15%	188
Entre 2% et 8%	411	32%	30 972 157	43%	3 213
Entre 8% et 14%	446	35%	17 877 255	25%	3 428
Plus de 14% des RRF	247	19%	5 657 837	8%	1 436
<b>Total</b>	<b>1 270</b>	<b>100%</b>	<b>72 543 453</b>	<b>100%</b>	<b>7 302</b>

\* y compris ville de Paris. RRF : recettes réelles de fonctionnement

Source : traitements OFGL, données DGFIP et DGCL, comptes consolidés de 1 270 ensembles intercommunaux en 2024.

### Pour les contributeurs et les bénéficiaires, la péréquation peut peser sensiblement sur l'autofinancement

Le plus souvent donc, les flux de péréquation représentent une ressource ou une charge significative. Au-delà de leur poids dans les recettes de fonctionnement, la dépendance des collectivités à la péréquation (ou la contrainte de contribution qu'elle représente) peut également se mesurer en comparant le solde des flux de péréquation à l'épargne brute dégagée par les communes (excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement) ou à leur produit de foncier bâti perçu.

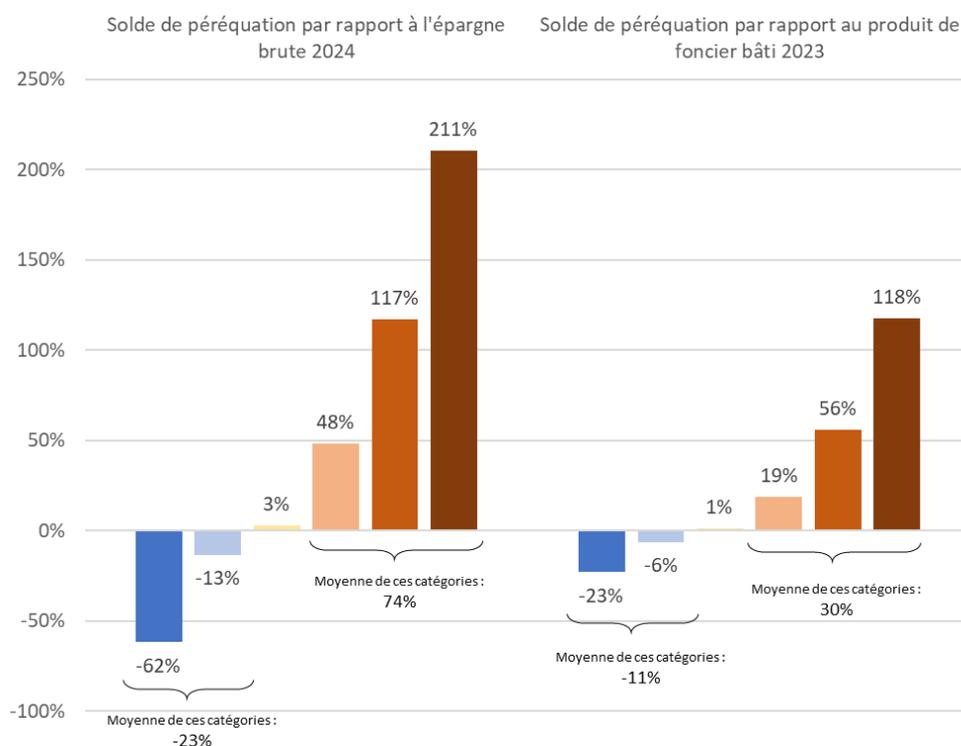
Pour les communes les plus contributrices, dont le solde de péréquation représente plus de 5% de leurs recettes de fonctionnement,

cette contribution nette atteint en moyenne 62% de leur épargne brute en 2024. Comparée au produit de foncier bâti qu'elles perçoivent, leur contribution nette à la péréquation s'élève en moyenne à 23% du produit. Cependant, ce sont des cas de collectivités avec une contribution particulièrement forte : elles ne sont que 70 communes, hors Paris, dans cette fourchette de contribution (tableau 4)<sup>5</sup>. Pour les autres contributrices, 556 communes dont la péréquation représente entre 1% et 5% de leurs recettes de fonctionnement, ce solde de péréquation correspond à 13% en moyenne de leur épargne brute et à 6% du produit de foncier bâti perçu.

<sup>5</sup> Les fourchettes de contribution décrites et utilisées dans les tableaux 4 et 4bis ainsi que dans les graphiques 5 et 6 ont été choisies de manière à regrouper des communes ou ensembles intercommunaux dans des situations les plus proches possibles vis-à-vis du poids de la

péréquation dans les recettes de fonctionnement. Pour réaliser cette partition, une méthode de classification par les k-means a été utilisée. Ce choix méthodologique conduit à ce que les nombres de collectivités soient très différents au sein des groupes présentés.

**Graphique 5 : Solde de péréquation par rapport à l'épargne brute et au produit de foncier bâti des communes**



Source : traitements OFGL, données DGFiP et DGCL, comptes consolidés de 34 898 communes en 2024, hors Paris.

Poids de la péréquation dans les recettes :

- Au-delà de -5% des RRF
- Entre -5 et -1%
- Entre -1% et 2%
- Entre 2% et 14%
- Entre 14% et 27%
- Plus de 27% des RRF

Pour les communes bénéficiaires nettes, le poids de la péréquation vis-à-vis de leur autofinancement augmente fortement à mesure que la commune est de plus en plus dépendante à la péréquation dans ses recettes, jusqu'à représenter en moyenne plus du double de l'épargne brute des communes les plus dépendantes à la péréquation. L'analyse financière présentée en partie 3 permettra d'expliquer ce constat en observant les niveaux d'épargne des communes selon leur situation dans la péréquation.

De même, en ce qui concerne le produit de foncier bâti, le solde net de péréquation représente une part plus importante de ce produit à mesure que la dépendance à la péréquation augmente jusqu'à représenter, en moyenne, pour le groupe des 4 805 communes les plus dépendantes, l'équivalent de 118% de cette taxe. La partie III montre que les communes qui perçoivent le plus de

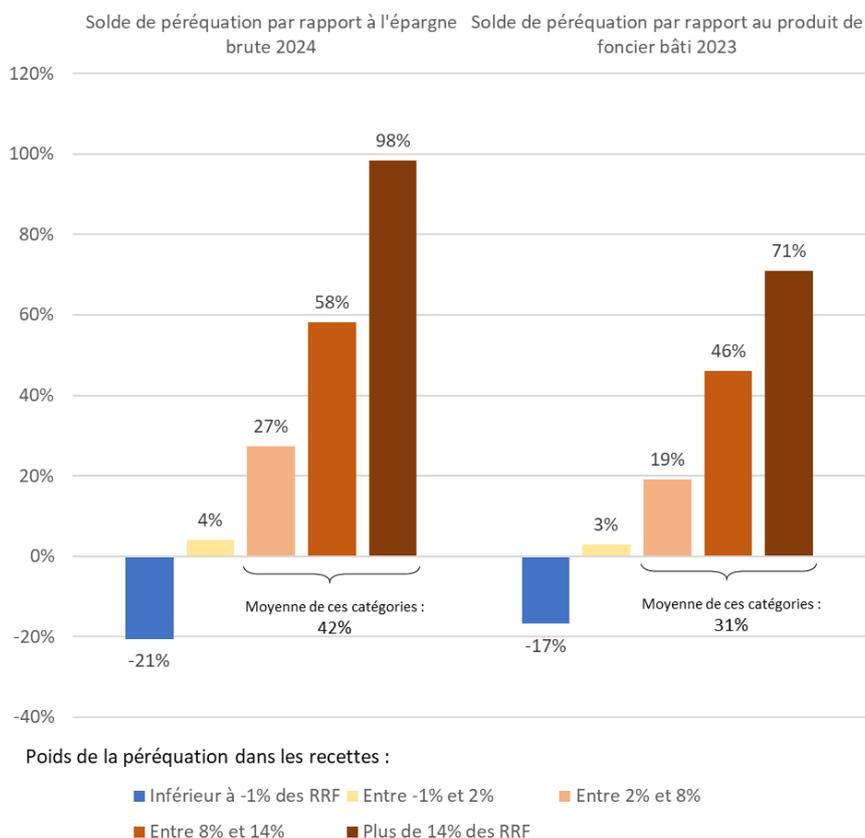
péréquation par rapport à leurs recettes de fonctionnement sont aussi celles qui ont des bases foncières plus faibles, et également celles qui mobilisent le plus leurs taux de fiscalité. Cela est logique puisque le potentiel financier, qui dépend notamment des bases foncières, et l'effort fiscal font partie des principaux indicateurs financiers utilisés dans la péréquation.

Les mêmes constats se retrouvent à l'échelle des ensembles intercommunaux. Pour les 60 ensembles dont la contribution représente au moins 1% de leurs recettes de fonctionnement, cette contribution équivaut en moyenne à 21% de leur épargne brute en 2024 et à 17% du produit de foncier bâti perçu en 2023 sur le territoire. Ces contributions ne sont donc pas neutres pour les territoires concernés. Pour les ensembles intercommunaux bénéficiaires, dès lors que le poids dans les recettes de fonctionnement dépasse 8%, le solde de

péréquation représente alors en moyenne plus de la moitié jusqu'à la quasi-entièreté du montant d'épargne brute en 2024 pour les

ensembles intercommunaux les plus dépendants.

**Graphique 6 : Solde de péréquation par rapport à l'épargne brute et au produit de foncier bâti des ensembles intercommunaux**



Source : traitements OFGL, données DGFIP et DGCL, comptes consolidés des groupements à fiscalité propre et de leurs communes membres en 2024. Hors Paris.

## II - Les contours géographiques de la dépendance à la péréquation

Au-delà de la distribution des communes en fonction de leur contribution ou de leur dépendance à la péréquation, la partie suivante croise cette distribution avec la typologie de territoires issue de la grille de densité de l'INSEE classant les communes en sept catégories : rural à habitat très dispersé,

rural à habitat dispersé, bourgs ruraux, ceintures urbaines, petites villes, centres urbains intermédiaires, et enfin grands centres urbains. Chaque catégorie présente des situations spécifiques vis-à-vis de la péréquation.

### Des territoires ruraux plutôt très dépendants mais contrastés

L'espace rural, tel que défini par l'INSEE<sup>6</sup>, regroupe un tiers de la population et se divise en trois catégories : les communes rurales à habitat dispersé, celles à habitat très dispersé et les bourgs ruraux.

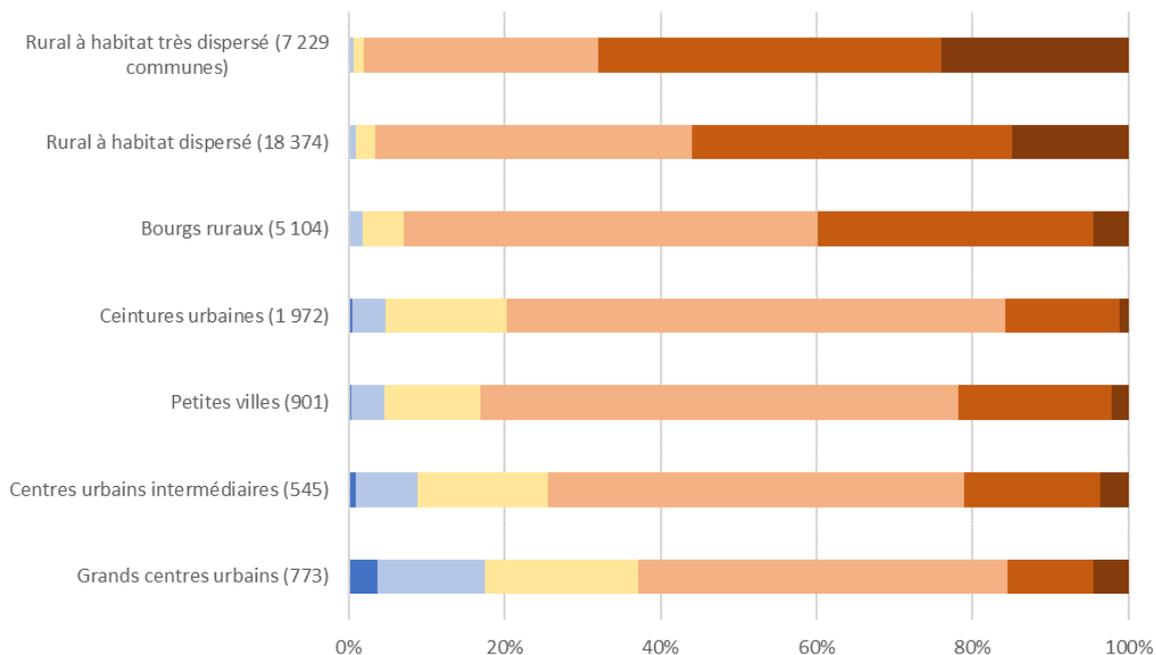
Les deux premières sont les catégories avec la densité de population la plus faible : elles regroupent 25 603 communes, soit 73 % des communes<sup>7</sup>, mais représentent 18 % de la population. Dans ces deux catégories de communes, la dépendance à la péréquation est sensiblement plus forte que dans les autres territoires. D'abord, elles sont proportionnellement plus nombreuses à présenter un poids de la péréquation dans les recettes de fonctionnement supérieur à 2% (graphique 7). Ensuite, parmi les bénéficiaires, le poids de la péréquation est plus fort : le solde de péréquation des communes rurales à habitat dispersé bénéficiaires correspond à 14,6 % de leurs recettes de fonctionnement, et cette proportion monte à 18,2 % pour les communes rurales à habitat très dispersé (graphique 8). Les communes qui peuvent être qualifiées d'ultra dépendantes à la péréquation sont également sur-représentées dans ces catégories : pour 19 % des communes rurales à habitat dispersé, la péréquation constitue plus du quart de leurs recettes de fonctionnement.

La proportion passe même à 27% pour les communes rurales à habitat très dispersé. Pour 5% de ces communes les plus rurales, la péréquation correspond à plus de la moitié des recettes de fonctionnement. Cette ultra-dépendance à la péréquation concerne également des communes dans les autres catégories de densité mais dans des proportions plus faibles. Cette situation tient en partie à l'existence de la dotation de solidarité rurale avec une fraction péréquation au périmètre d'attribution très large, mais aussi à la prise en compte dans les flux de péréquation de cette étude des produits des DMTO répartis pour les communes non touristiques de moins de 5 000 habitants au niveau des départements avec une vocation péréquatrice (FDTADEN), alors que les DMTO des autres communes qui perçoivent le « produit réel » de leur territoire ne sont pas pris en compte. Ce sont les versements par habitant les plus importants qui ressortent sur le graphique 9. Hors fonds DMTO, la part des recettes de nature péréquatrice pour les communes bénéficiaires reste plus importante dans le rural à habitat très dispersé (13%) et dans celui à habitat dispersé (11%) mais se rapproche des situations des communes bénéficiaires des zones urbaines (9% en moyenne).

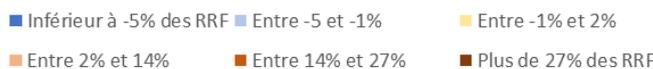
<sup>6</sup> Grille de densité 2025 de l'INSEE : <https://www.insee.fr/fr/information/8571524>

<sup>7</sup> 34 899 communes sont retenues dans le périmètre de cette étude

**Graphique 7 : Composition des classes de densité par niveaux de dépendance à la péréquation**

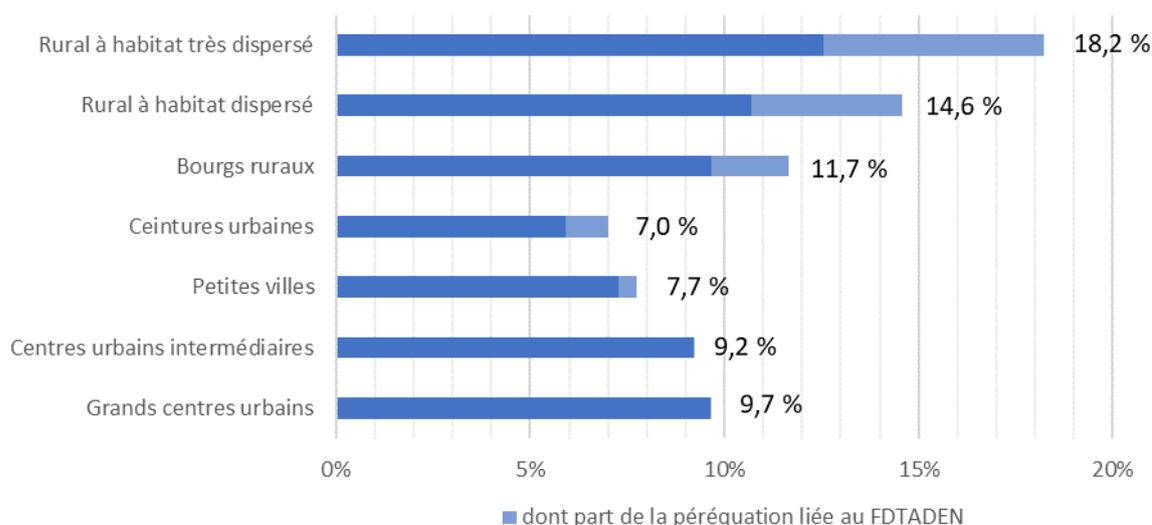


Poids de la péréquation dans les recettes:



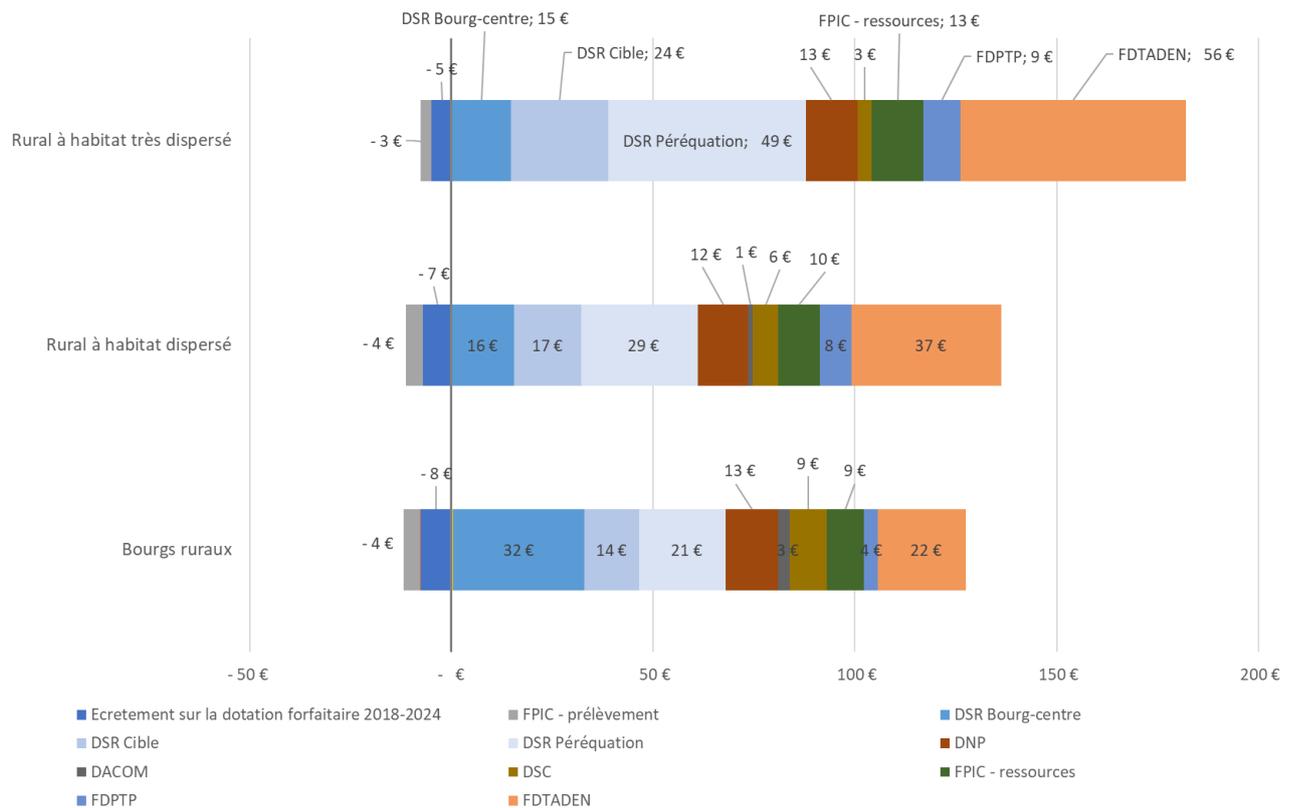
Source : traitements OFGL, données INSEE, DGFiP et DGCL, comptes consolidés de 34 899 communes en 2024

**Graphique 8 : Poids de la péréquation nette dans les recettes de fonctionnement pour les communes bénéficiaires**



Source : traitements OFGL, données INSEE, DGFiP et DGCL, comptes consolidés de 32 795 communes dont le solde de péréquation représente au moins 2% de leurs recettes de fonctionnement en 2024. FDTADEN : fonds de péréquation départemental des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement (DMTO pour les communes non touristiques de moins de 5 000 habitants).

**Graphique 9 : Répartition des flux de péréquation en euros par habitant pour chaque catégorie de communes rurales**



Source : traitements OFGL, données INSEE, DGFiP et DGCL, comptes consolidés de 30 707 communes en 2024. Pour la DSU et le FSRIF (recettes ou dépenses), les montants sont nuls ou marginaux dans ces catégories.

La troisième catégorie de communes dans l’espace rural correspond aux bourgs ruraux, c’est-à-dire des communes en moyenne d’environ 2 000 habitants qui ont un rôle de centralité dans les espaces ruraux<sup>8</sup>. Cette charge de centralité se traduit dans le graphique 9 par une DSR fraction « bourg-centre » deux fois plus élevée en montant par habitant pour les bourgs ruraux que pour les communes rurales à habitat dispersé. Pour autant, en moyenne, le montant des ressources perçues par habitant (avant éventuels prélèvements) au titre de la péréquation reste inférieur pour les bourgs ruraux : 127 € contre 136 € pour le rural à habitat dispersé et 182 € pour le rural à habitat très dispersé.

Toutefois, c’est surtout en termes de dépendance à la péréquation que les bourgs

ruraux se distinguent davantage des autres communes rurales. Comme montré dans le graphique 8, le solde net de péréquation représente en moyenne 11,7% des recettes de fonctionnement des bourgs ruraux bénéficiaires. Les communes ultra-dépendantes à la péréquation (plus de 27 % des recettes de fonctionnement) sont bien moins représentées que dans les autres communes rurales : 5 % des bourgs ruraux dépassent ce poids de la péréquation dans leurs recettes. Cette moindre dépendance peut s’expliquer par d’autres recettes de fonctionnement plus importantes pour les bourgs ruraux et par un potentiel financier un peu plus élevé (6% de plus).

Enfin, bien que ce soit dans de plus faibles proportions que les communes denses,

<sup>8</sup> 75% des bourgs ruraux sont classés par l’ANCT-INRAE en 2021 comme des centres locaux ou des centres intermédiaires d’équipements et de services dans son classement des communes par niveaux de centralité, contre

16% des communes rurales à habitat dispersé et 4% des communes rurales à habitat très dispersé.

l'espace rural n'est pas épargné par la contribution aux flux de péréquation, 69% d'entre-elles sont prélevées au titre du FPIC, du FSRIF ou sont écrêtées sur leur dotation

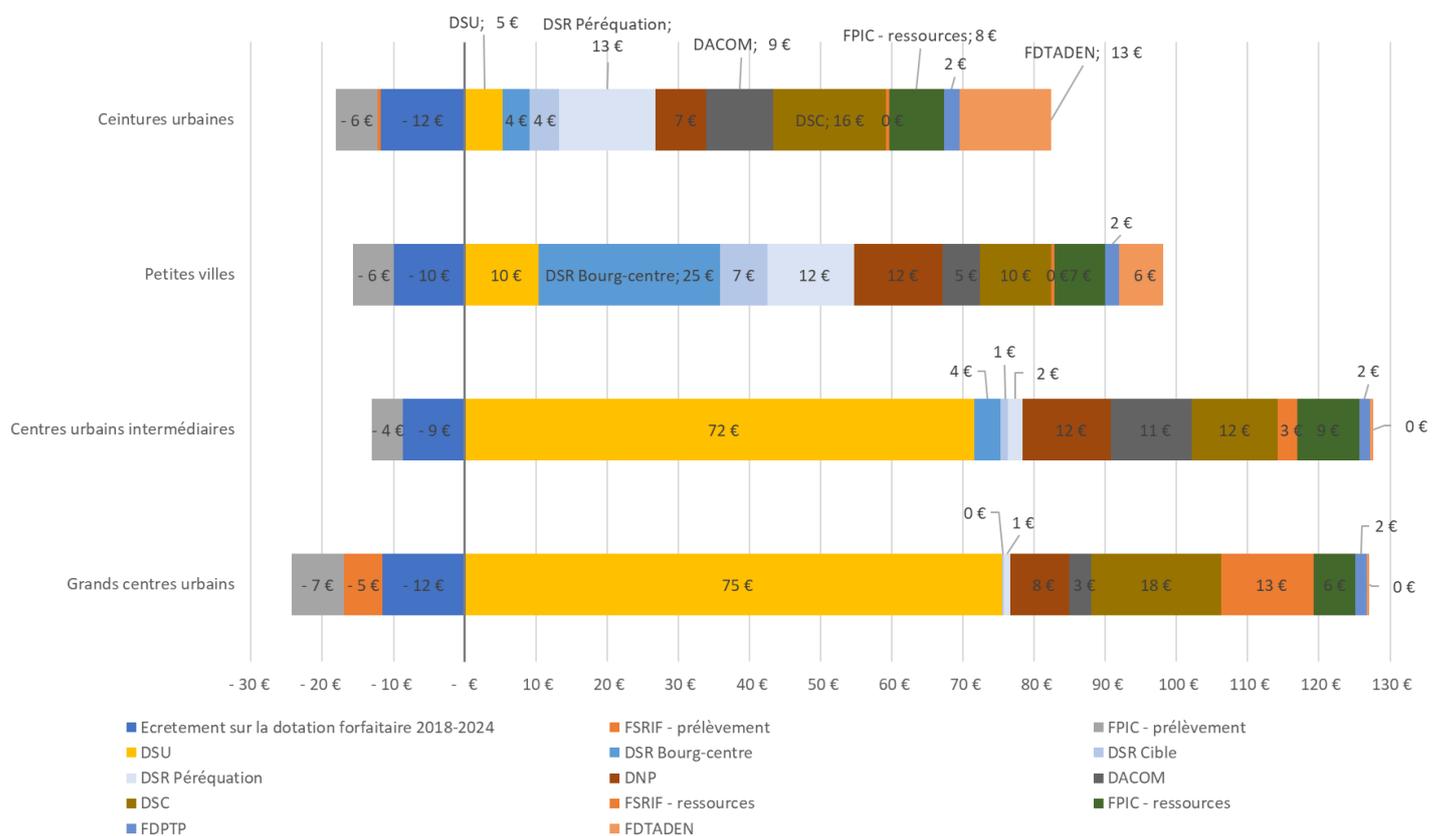
forfaitaire. Mais, sur l'ensemble de ces 30 707 communes rurales, seules 501 sont contributrices nettes.

### Le milieu urbain : la réunion des contraires

A l'opposé de l'espace rural, les grands centres urbains regroupent les 772 communes les plus densément peuplées et représentent 37% de la population. En termes de péréquation, les grands centres urbains concentrent davantage de communes contributrices que toutes les autres classes de densité : 19% des grands centres urbains ont un solde net de péréquation négatif (ils sont contributeurs nets

aux dispositifs). Mais ils regroupent aussi une part plus importante de communes fortement dépendantes à la péréquation que les autres classes urbaines (graphique 7). 5% des grands centres urbains peuvent être qualifiés d'« ultra-dépendants » puisqu'ils ont un solde de péréquation supérieur à 27 % de leurs recettes de fonctionnement.

**Graphique 10 : Répartition des flux de péréquation en euros par habitant pour chaque catégorie de communes denses**



Source : traitements OFGL, données INSEE, DGFiP et DGCL, comptes consolidés de 4 191 communes en 2024, hors Paris.

Là encore, le panier de dotations et fonds prélevés ou perçus par ces grands centres urbains permet d'expliquer ces différences. Notamment, il faut prendre en compte les

particularités des communes de la région Ile-de-France pour lesquelles un fonds de péréquation spécifique existe (FSRIF) et s'ajoute aux autres flux. Or, en Ile-de-France,

« la quasi-totalité de la population vit dans un grand centre urbain »<sup>9</sup>. Ainsi la concentration des communes d’Ile-de-France dans cette catégorie explique une polarisation plus forte des situations vis-à-vis de la péréquation. En effet, pour les grands centres urbains (hors Paris), un cinquième des prélèvements en euros par habitant correspond au FSRIF (graphique 10). Les versements du FSRIF dopent aussi de 13 euros supplémentaires par habitant les flux de péréquation reçues par cette catégorie ; pour les 154 communes « grands centres urbains » bénéficiaires du FSRIF, la ressource représente 16 € par habitant et le prélèvement, 25 € par habitant pour les 72 contributrices (hors Paris).

Les centres urbains intermédiaires correspondent à 545 communes, de plus petite taille (environ 17 400 habitants en moyenne) que les grands centres urbains, mais qui ont des fonctions de centralité importantes : 56% d’entre elles sont des centres structurants ou des centres majeurs d’après la typologie de l’ANCT-INRAE<sup>10</sup> (tableau 5).

Ils sont globalement moins contributeurs que les grands centres urbains, même sans la prise en compte de la contribution au FSRIF (graphique 10). 9% de ces centres urbains intermédiaires ont un solde net de péréquation négatif. Parmi les centres urbains intermédiaires, le montant des ressources par habitant est comparable à celui des grands centres urbains : 128 € par habitant, mais le poids de la péréquation dans les recettes de fonctionnement des bénéficiaires nets est légèrement plus faible, 9,2% contre 9,7%.

Les catégories des petites villes (901 communes) et ceintures urbaines (1 972) sont comparables en termes de taille (5 000 et 3 700 habitants en moyenne) et de densité, mais se distinguent par la distance entre ces communes et des centres urbains, plus importante pour les petites villes<sup>11</sup>. La part de la DSU baisse donc largement dans les ressources de péréquation de ces catégories par rapport aux communes plus peuplées, et elles perçoivent en revanche plus de dotation de solidarité rurale. Les petites villes, plus éloignées des centres urbains, occupent davantage une fonction de centralité que les ceintures urbaines. 15% d’entre elles peuvent même être qualifiées de « centres structurants » pour leur territoire (1% des ceintures urbaines). Aussi, la fraction « bourg-centre » de la DSR occupe une place importante chez elles (25 € par habitant, un tiers des petites villes la perçoivent).

Concernant le poids du solde de péréquation dans les recettes, la majorité des communes de ces catégories affichent un niveau de dépendance à la péréquation très faible à moyen : 69% des petites villes et 75% des ceintures urbaines ont un solde qui représente entre 0 et 14% de leurs recettes. Conséquence, ce sont les deux typologies qui ressortent avec un poids des recettes de nature péréquatrice dans les recettes de fonctionnement le plus faible pour les bénéficiaires : 7,7% pour les ceintures urbaines et 7,0% pour les petites villes.

<sup>9</sup> « La grille communale de densité à 7 niveaux, INSEE, Documents de travail, N°2022-18, Simon Beck, Marie-Pierre De Bellefon, Jocelyn Forest, Mathilde Gerardin, David Levy

<sup>10</sup> [Niveau de centres d’équipements et de services des communes | L’Observatoire des Territoires \(observatoire-des-territoires.gouv.fr\)](https://observatoire-des-territoires.gouv.fr). Les niveaux de centralité sont issus de la typologie INRAE-CESAER de Dijon pour ANCT. Les **centres majeurs** concentrent les services et équipements les plus rares sur le territoire national, no-

tamment dans les domaines de la santé ou de l’administration. Les **centres structurants** proposent un grand nombre d’équipements, y compris non essentiels. Les **centres intermédiaires** offrent des dizaines d’équipements mais les soins rares ou les lycées y sont généralement absents. Les **centres locaux** comportent quelques équipements centraux mais l’offre y est limitée. Très peu d’équipements se trouvent dans les **non-centres**.

<sup>11</sup> « La grille communale de densité à 7 niveaux, INSEE, Documents de travail, N°2022-18, Simon Beck, Marie-Pierre De Bellefon, Jocelyn Forest, Mathilde Gerardin, David Levy

**Tableau 5 : Croisement de la grille de densité de l'INSEE et des niveaux d'équipement de l'ANCT sur les communes de cette étude**

	Non centres	Centres locaux	Centres intermédiaires	Centres majeurs	Centres structurants	Total
Grands centres urbains	1%	9%	42%	38%	10%	100%
Centres urbains intermédiaires	0%	7%	37%	45%	11%	100%
Petites villes	16%	34%	35%	15%	1%	100%
Ceintures urbaines	18%	52%	28%	1%	0%	100%
Bourgs ruraux	23%	50%	25%	1%	0%	100%
Rural à habitat dispersé	84%	15%	1%	0%	0%	100%
Rural à habitat très dispersé	96%	4%	0%	0%	0%	100%

Source : traitements OFGL, données INSEE et de l'ANCT-INRAE pour 34 899 communes. Cf note bas de page n°5.

### Des situations disparates qui composent une géographie de la péréquation

La grille de densité permet donc de dresser une typologie de différents territoires qui ont des situations disparates vis-à-vis de la dépendance à la péréquation. Cette grille de densité apporte un découpage territorial en fonction des types de logement par exemple, directement lié à la densité de population, mais aussi en termes d'emploi, les grands centres urbains concentrant par exemple 48% des emplois<sup>12</sup>. Peuvent s'ajouter d'autres caractéristiques socio-démographiques des territoires en fonction de leur contribution ou dépendance à la péréquation.

Ainsi, le niveau de dépendance à la péréquation croît avec celui du taux de

pauvreté. Les communes les plus dépendantes de la péréquation, quel que soit leur niveau de densité, ont un taux de pauvreté<sup>13</sup> moyen de 20,7%, soit deux fois plus élevé que pour les communes contributrices (où leur contribution équivaut à 1% ou plus de leur recettes). A l'inverse le niveau de vie<sup>14</sup> décroît avec la dépendance à la péréquation (graphique 11), confirmant ainsi que les flux de péréquation se dirigent en soutien à des communes pour lesquelles les charges de services publics à apporter à la population peuvent être plus importants du fait de son profil socio-démographique.

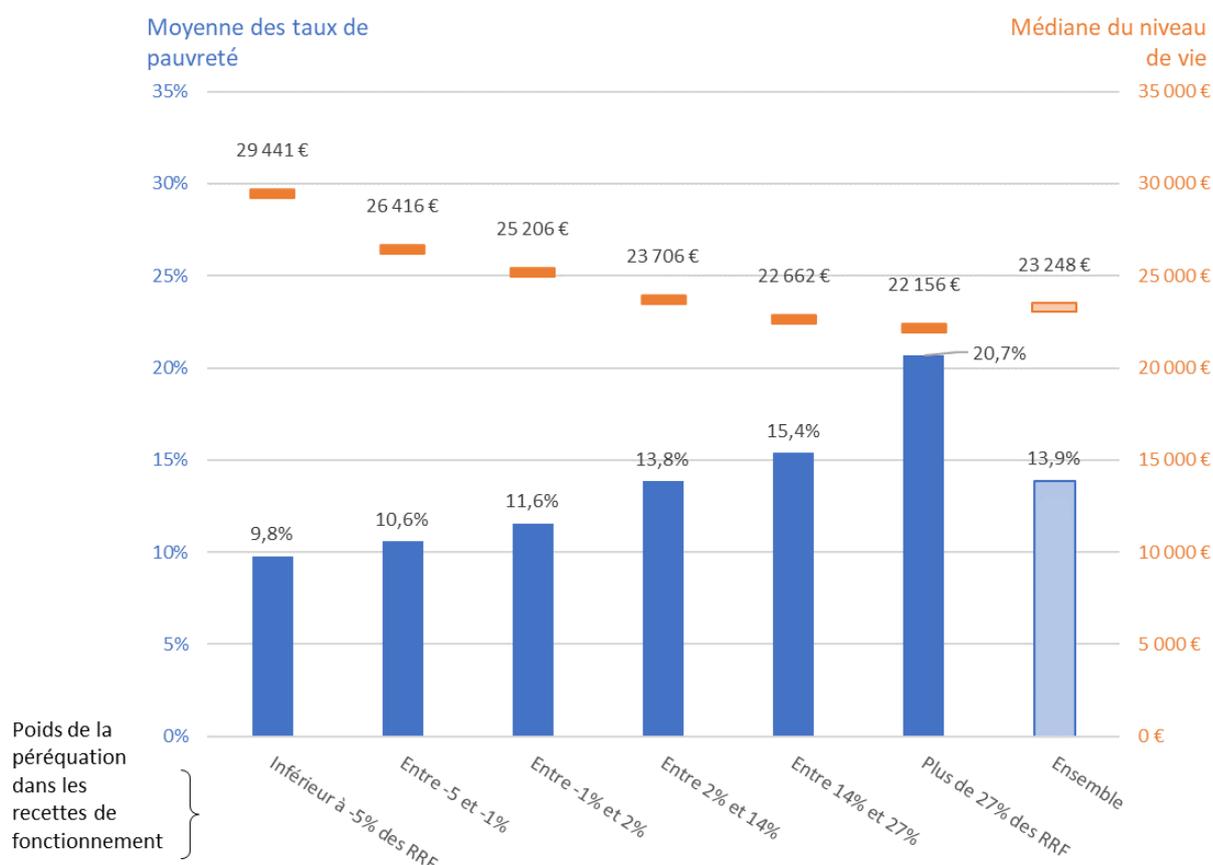
<sup>12</sup> « La grille communale de densité à 7 niveaux, INSEE, Documents de travail, N°2022-18, Simon Beck, Marie-Pierre De Bellefon, Jocelyn Forest, Mathilde Gerardin, David Levy

<sup>13</sup> Le taux de pauvreté est la proportion de la population vivant dans un ménage dont les revenus sont en dessous de 60% du niveau de vie médian (source : INSEE) Il n'est pas disponible pour toutes les communes, notamment

pour les plus petites. Les statistiques reposent sur 4 235 communes.

<sup>14</sup> Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. (Source : INSEE). Périmètre des communes étudiées : 31 047.

**Graphique 11 : Taux de pauvreté et niveau de vie en fonction de la dépendance à la péréquation**



Source : traitements OFGL, données INSEE et DGFIP, Périmètre étudié pour taux de pauvreté : 4 325 communes. Pour le niveau de vie, l'analyse porte sur 31 047 communes

Ces différentes caractéristiques socio-économiques et territoriales permettent de comprendre la géographie des flux de péréquation présentée ci-dessous dans deux cartes dont une carte en anamorphose pour la métropole, représentant la superficie des communes proportionnellement à leur population légale<sup>15</sup>.

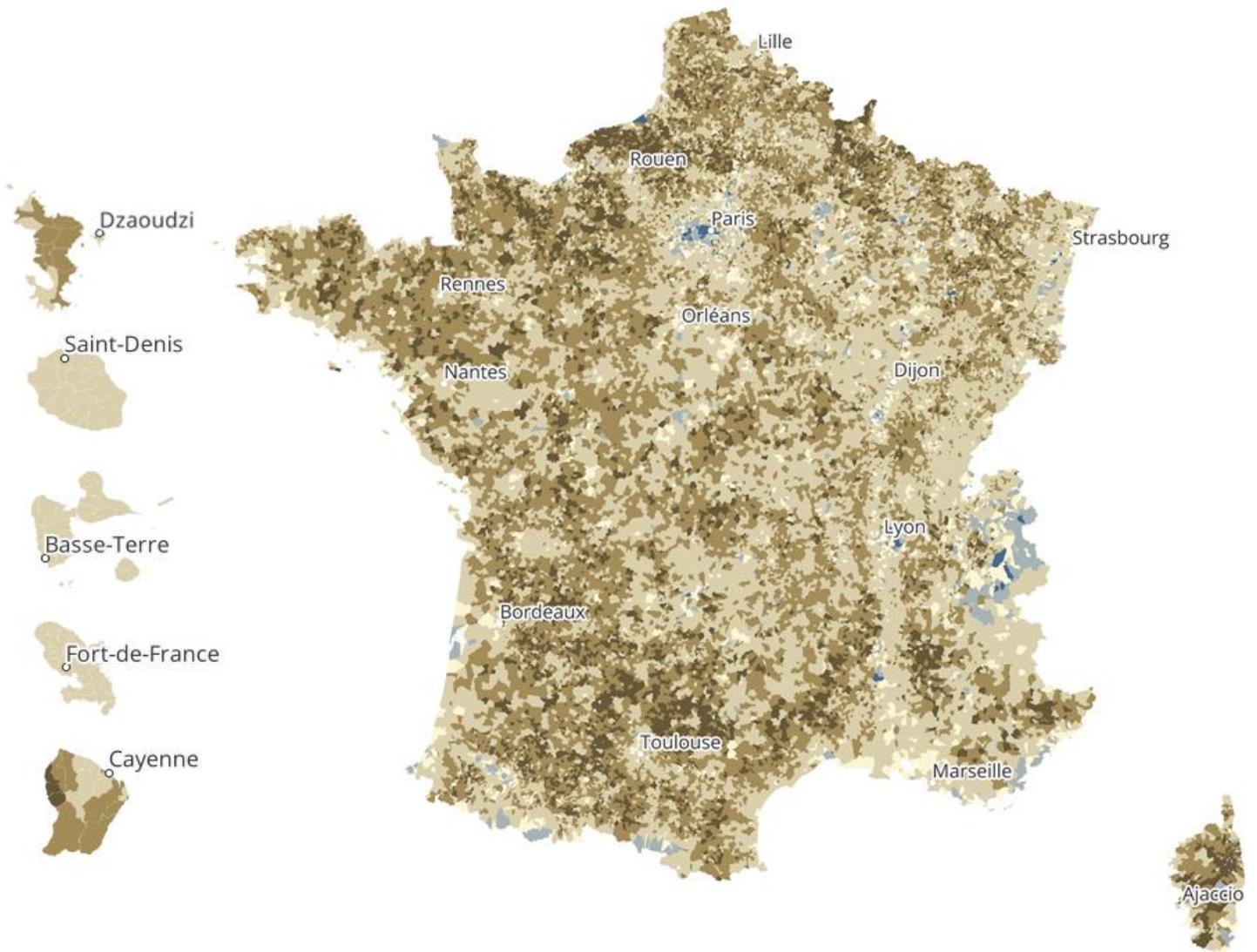
Dans cette première carte, la localisation des communes permet de faire ressortir des foyers de communes ultra-dépendantes. Se distinguent parmi les territoires les plus dépendants notamment les Ardennes, le nord

de la Seine Maritime, un axe de la Normandie au Gers, et un arc du Gers à l'Ardèche. On retrouve ainsi les communes les plus dépendantes des territoires ruraux décrites précédemment.

A l'inverse, du côté des plus gros contributeurs, se démarquent l'ouest francilien, la Marne, des communes des Alpes et des communes de la côte d'Azur. Quelques zones ressortent comme des bénéficiaires peu dépendants, par exemple : le couloir du Rhône, les boucles de Seine, la Bourgogne, les frontières suisses et allemandes, la côte atlantique.

<sup>15</sup> Les limites territoriales des communes proportionnelles à leur population ont été par l'INSEE selon la population légale 2022 (millésimée 2020).

Carte 1 : Carte communale du poids de la péréquation dans les recettes de fonctionnement en 2024

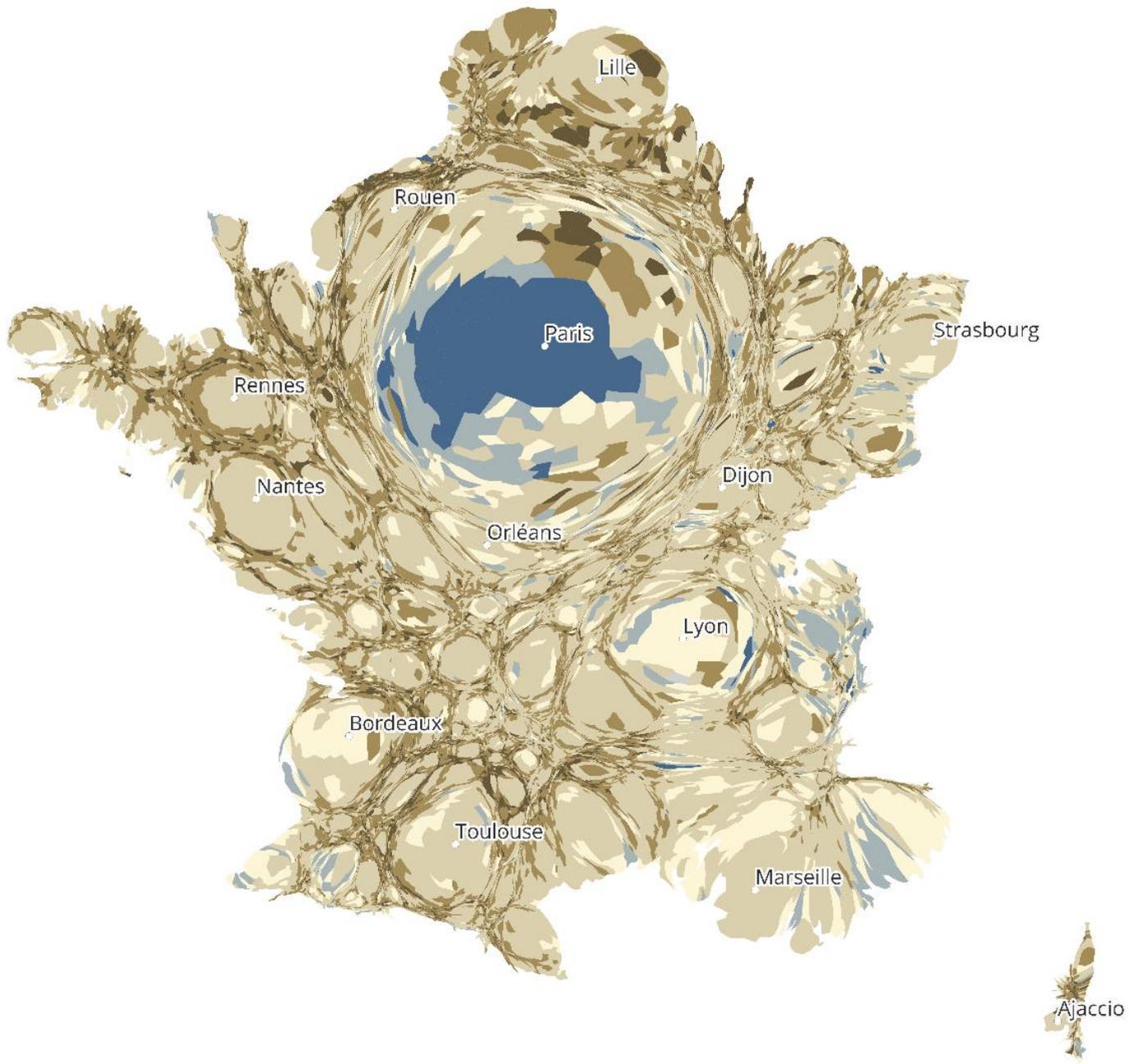


Poids de la péréquation dans les recettes

- < -5%
- -5 à -1%
- -1 à 2%
- 2 à 14%
- 14 à 27%
- > 27%
- Pas de données

Source : traitements et cartographie OFGL, données DGFiP et DGCL, 34 899 communes.

Carte 2 : Carte communale métropolitaine du poids de la péréquation dans les recettes de fonctionnement en anamorphose de la population communale (France métropolitaine)



Poids de la péréquation dans les recettes

- < -5%
- 5 à -1%
- 1 à 2%
- 2 à 14%
- 14 à 27%
- > 27%
- Pas de données

Source : traitements et cartographie OFGL, données DGFiP et DGCL, 34 899 communes.

Cependant, il est intéressant de compléter cette carte d'une autre utilisant une projection géographique en anamorphose (superficie des communes proportionnelle à leur population). Les communes rurales peu peuplées disparaissent. Ressortent alors les bénéficiaires les plus dépendants en poids et en masse qui font partie des grands centres urbains : le nord-est parisien (du fait notamment de la prise en compte du FSRIF), et certaines communes en périphérie de plusieurs grandes communes (Lille, Lyon...).

Du côté des contributeurs, la carte montre la prédominance de la Ville de Paris et des communes de l'ouest parisien. A l'échelle des communes, la Ville de Paris contribue à hauteur de 235 euros par habitant<sup>16</sup>. Sa contribution représente 31% de l'ensemble des prélèvements des communes destinés à la péréquation (24% des prélèvements si on exclut le FSRIF). Quelques autres poches de contributeurs moins importants sont visibles dans l'ouest lyonnais, les Alpes, l'est du littoral méditerranéen. Les communes centres des communautés urbaines et des métropoles apparaissent clairement sur la carte en anamorphose comme dépendantes à la péréquation mais dans des proportions plutôt modérées au regard de l'ensemble des communes (part du solde de péréquation inférieur à 14%). La partie 4 analysant les ensembles intercommunaux permettra de détailler davantage la situation des communautés urbaines et métropoles ainsi que de la Ville de Paris.

Cette géographie se retrouve également lorsque l'on cartographie le poids de la

péréquation dans les recettes à l'échelle des ensembles intercommunaux (carte 3).

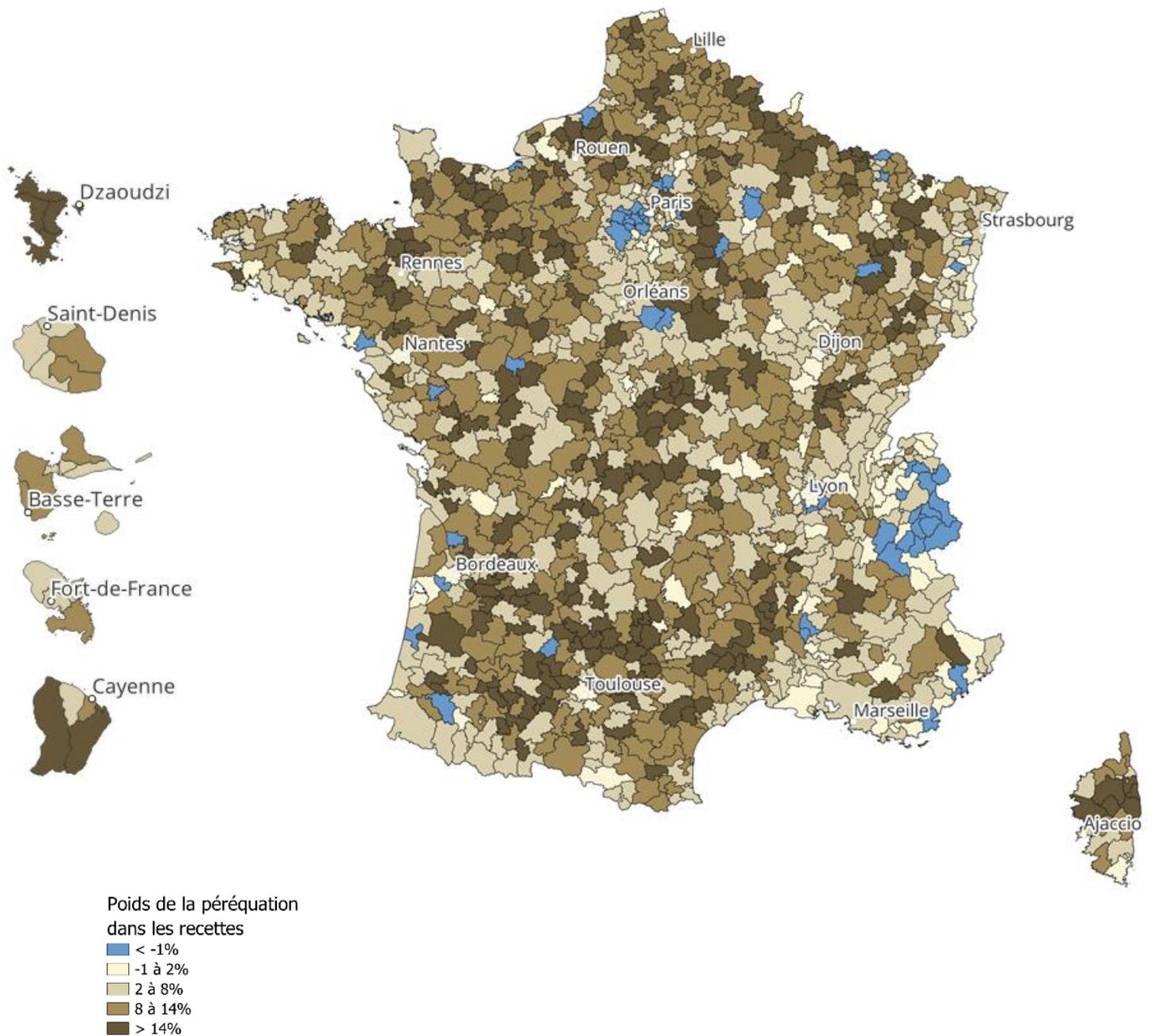
Certains constats faits précédemment se retrouvent une fois pris en compte l'ensemble des flux de péréquation à l'échelle intercommunale. Les territoires des Ardennes, de la Normandie, du Gers à l'Ardèche, apparaissent de nouveau comme des bénéficiaires très dépendants. De même, on retrouve des contributeurs dans l'ouest francilien, la Marne, les Alpes. Ces tendances similaires s'expliquent parfaitement par le poids majoritaire des flux de péréquation destinés aux communes dans l'ensemble des flux concernant le bloc communal.

D'autres particularités supplémentaires se dessinent sur cette carte : la forte dépendance des ensembles intercommunaux du Nord et du Pas-de-Calais, ceux de Guyane, de Mayotte ou du centre de la Corse, ainsi qu'une diagonale nord-est/sud-ouest plus dépendante que sur la carte des communes. La superposition avec la carte communale n'est en effet pas identique pour plusieurs raisons : les bornes entre les différentes catégories de dépendance à la péréquation ne sont pas les mêmes à l'échelle des communes qu'à l'échelle des ensembles intercommunaux, le FPIC peut parfois être versé et/ou prélevé au groupement uniquement ce qui implique des changements plus importants entre les deux cartes. Enfin, la DSC touchée par les communes n'est plus prise en compte dans cette carte puisque cette dotation est neutralisée à l'échelle de l'ensemble intercommunal par le prélèvement du groupement.

---

<sup>16</sup> Hors flux de péréquation liés aux produits départementaux des droits de mutations à titre onéreux.

Carte 3 : Carte du poids de la péréquation dans les recettes à l'échelle des ensembles intercommunaux



Source : traitements et cartographie OFGL, données DGFiP et DGCL, 1 270 ensembles intercommunaux.



### III- Des spécificités financières dans les communes en fonction de leur dépendance à la péréquation

Les parties précédentes ont permis de décrire les disparités entre les communes selon leur dépendance à la péréquation dans leurs recettes de fonctionnement. Des typologies de communes plus ou moins contributrices ou bénéficiaires des flux de péréquation ont été mises en évidence, avec parfois un poids fort par rapport à l'épargne brute et au produit de foncier bâti de la commune. L'objectif des parties suivantes est de regarder les résultats financiers des communes en fonction du degré de dépendance à la péréquation et d'essayer, dans la mesure du possible, d'identifier des liens entre la péréquation et ces résultats. Pour

y parvenir, il est nécessaire de neutraliser les effets sur les finances liés à la taille démographique, en travaillant par strate de population, voire en travaillant à partir de modèles adaptés à cette problématique.

De par leurs compétences spécifiques et leur intégration pour la très grande majorité d'entre elles au sein de communautés urbaines et métropoles, les communes de plus de 100 000 habitants ne sont pas analysées dans cette partie mais sont prises en compte directement à l'échelle des ensembles intercommunaux (partie suivante).

#### Finances des communes de moins de 10 000 habitants et péréquation

Les communes de moins de 10 000 habitants représentent 97% des communes françaises. Elles regroupent donc des situations très diverses. Pour étudier le lien entre la péréquation et les tendances financières de ces communes, des modèles de régression log-linéaire ont été appliqués permettant de neutraliser l'effet de la taille de la commune en nombre d'habitants, ainsi que son caractère touristique<sup>17</sup>. Ces modèles ont permis de mesurer l'élasticité de certains agrégats financiers par rapport à la dépendance à la péréquation (via le poids du solde de péréquation dans les recettes de fonctionnement).

Tout d'abord, toutes choses égales par ailleurs, sur 2024, le niveau des dépenses de fonctionnement a tendance à diminuer avec la montée en dépendance à la péréquation. Ainsi, entre deux communes de moins de 10 000 habitants de même taille et de même caractère touristique, lorsqu'une commune a un poids de

la péréquation supérieur d'un point de pourcentage dans ses recettes, ses dépenses de fonctionnement sont inférieures de -1,2%. Le bénéfice de la péréquation n'entraîne pas « d'effet d'aubaine » avec des dépenses supplémentaires. Ce résultat s'explique notamment par le fait que, malgré cette péréquation, les recettes de fonctionnement diminuent également avec le niveau de dépendance. Toutes choses égales par ailleurs, lorsque que le poids de la péréquation est supérieur d'un point de pourcentage, les niveaux des recettes sont inférieurs de -1,4%. Cet effet se retrouve à la fois lorsque l'on prend en compte les communes contributrices et les bénéficiaires, mais aussi lorsque l'on compare les bénéficiaires entre elles. Les communes les plus dépendantes sont donc celles qui par ailleurs disposent d'un niveau plus faible d'autres recettes de fonctionnement (fiscalité, ventes de biens et services...) non entièrement compensé par la péréquation.

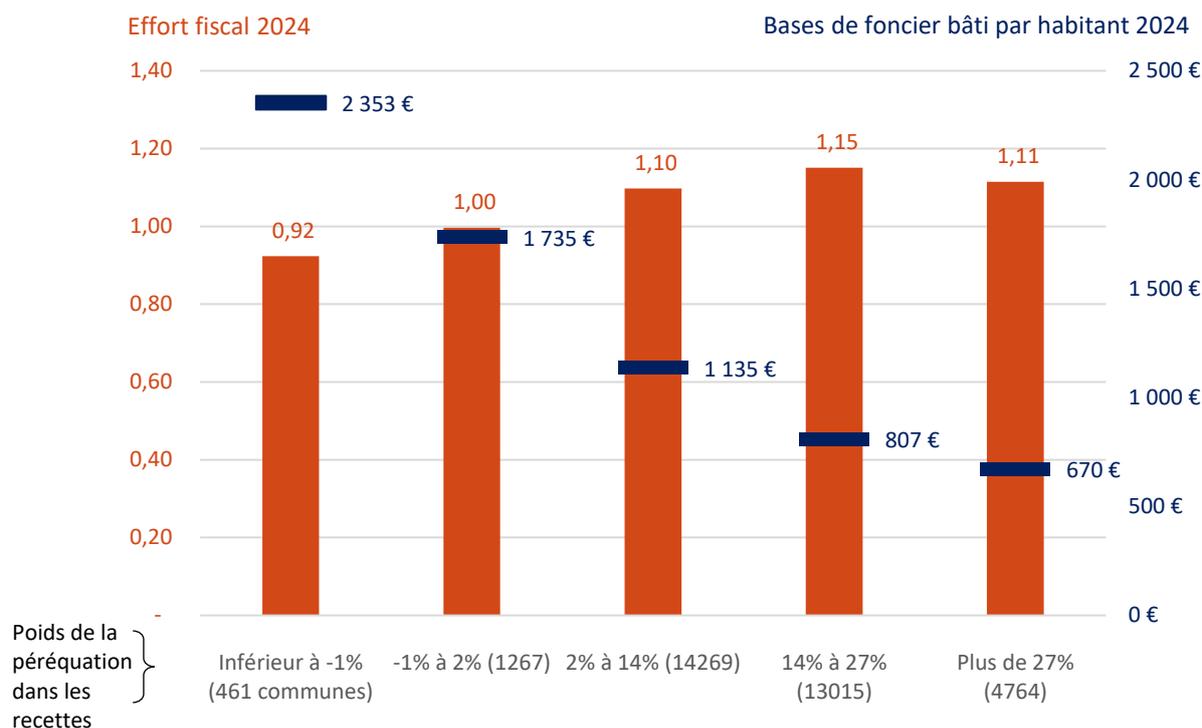
<sup>17</sup> Afin de mesurer la variation des différentes variables financières en fonction du poids de la péréquation dans les recettes de fonctionnement « toutes choses égales par ailleurs », soit à popula-

tion et caractère touristique comparables, la population de référence INSEE de 2021 et le caractère touristique des communes ont été ajoutés aux variables explicatives des modèles.

Les communes les plus dépendantes ont un effort fiscal plus important que les communes contributrices, mais également des bases foncières moins importantes (graphique 12). Cela est logique puisque le potentiel financier,

en partie dépendant des bases foncières, ainsi que l'effort fiscal font partie des critères principaux d'attribution des ressources péréquatrices.

**Graphique 12 : Effort fiscal et bases foncières en fonction du niveau du poids de la péréquation dans les recettes**



Source : traitements OFGL, données DGCL 2024, communes de moins de 10 000 habitants en population DGF.

Dans le prolongement des observations sur les dépenses et recettes, les niveaux d'épargne brute ont tendance à diminuer avec l'augmentation du poids de la péréquation : de -1,8% pour un point de pourcentage de la part de la péréquation en plus dans les recettes de fonctionnement. Ceci est la conséquence du fait que les recettes diminuent plus fortement que les dépenses avec la montée en dépendance à la péréquation. Cependant, l'effet ne se prolonge pas mécaniquement sur le taux d'épargne brute (épargne brute rapportée aux recettes de fonctionnement), et le modèle ne fait pas ressortir de lien négatif significatif excepté pour les communes de

moins de 500 habitants. Le bénéfice de la péréquation permet probablement d'éviter des taux d'épargne brute systématiquement inférieurs, sans pour autant les doper.

En matière d'investissement, plus les communes sont dépendantes à la péréquation, plus les dépenses d'équipements cumulées sur la période 2018-2024 diminuent (sauf pour les toutes petites communes de moins de 100 habitants) : -1,2% pour un point de pourcentage de poids de la péréquation en plus dans les recettes. Au sein des communes bénéficiaires nettes, les niveaux d'investissement ne sont toutefois pas très éloignés quand on passe des communes peu ou

moyennement dépendantes à celles très dépendantes, mais ils sont nettement inférieurs à ceux des communes en situation neutres ou aux communes contributrices. Ceci est la conséquence des niveaux d'épargne plus faibles pour les communes plus dépendantes vus précédemment.

Le stock de dette à fin 2024 décroît dans l'ensemble avec la dépendance aux flux de péréquation, mais ce lien est significatif uniquement pour les communes de moins de 2 000 habitants. Toutes choses égales par ailleurs (population et caractère touristique neutralisés), une part de la péréquation

supérieure d'un point de pourcentage se traduit par un encours de dette supérieur d'environ 2 % pour les communes de 100 à 500 habitants et de 1% pour les toutes petites ou celles de 500 à 2 000 habitants.

A l'inverse, le délai de désendettement n'est pas significativement lié à la dépendance à la péréquation pour ces communes. En revanche, il se détériore de manière significative avec la montée en dépendance pour les communes de 2 000 à 10 000 habitants. Au final, le recours à la dette reste limité pour les communes les plus dépendantes car celui-ci est calibré sur des niveaux d'épargne brute inférieurs.

**Tableau 6 : Résultats des modèles de régression log-linéaire**

	Effet de 1 pt de % de part de péréquation dans les recettes sur les agrégats financiers							
	Ensemble des communes de moins de 10 000 hab.	< 100 h.	100 à 199 h.	200 à 499 h.	500 à 1 999 h.	2 000 à 3 499 h.	3 500 à 4 999 h.	5 000 à 9 999 h.
Dépenses réelles de fonctionnement 2024	-1,2%***	-0,3%***	-1,1%***	-1,3%***	-1,2%***	-1,2%***	-1,5%***	-0,9%***
Recettes réelles de fonctionnement consolidées 2024	-1,4%***	-0,6%***	-1,4%***	-1,5%***	-1,2%***	-1,2%***	-1,5%***	-1,0%***
Epargne brute 2024	-1,8%***	-1,0%***	-2,3%***	-2,0%***	-1,3%***	-1,3%***	-1,5%***	-1,1%***
Taux d'épargne 2024	-0,4%***	-0,4%***	-0,8%***	-0,5%***	-0,1%*	-0,2%*	0,0%*	-0,1%*
Dépenses d'équipement cumulées	-1,2%***	0,1%*	-1,5%***	-1,5%***	-1,1%***	-0,8%***	-0,8%***	-0,9%***
Encours de dette 2024	-1,5%***	-1,0%***	-2,0%***	-2,3%***	-1,0%***	-0,1%*	-0,1%*	-0,1%*
Délai de désendettement 2023	0,4%***	0,1%*	0,4%*	-0,2%*	0,3%**	1,3%***	1,4%***	1,4%***

- \*\*\* significatif
- \*\* moyennement significatif
- \* non significatif

*Note de lecture : toutes choses égales par ailleurs en 2024 sur les communes de moins de 10 000 habitants, un point de pourcentage de plus du poids de la péréquation dans les recettes de fonctionnement s'accompagne d'une baisse de - 1,2% des dépenses réelles de fonctionnement.*

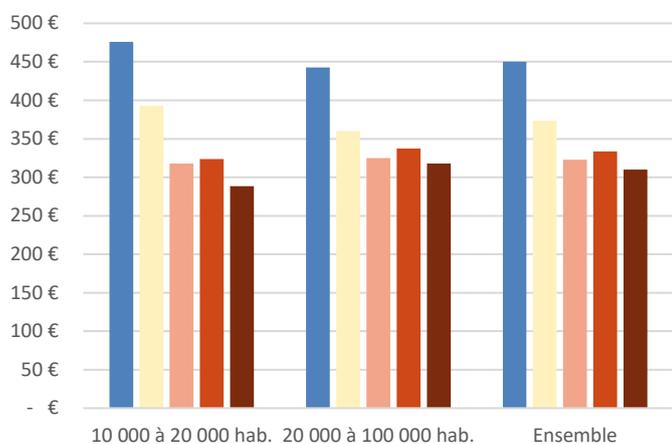
*Source : traitements OFGL à partir de données DGFIP 2024, comptes de gestion consolidés des communes de moins de 10 000 habitants.*

## Finances des communes de 10 000 à 100 000 habitants et péréquation

Les modèles économétriques utilisés pour mesurer le lien entre la dépendance à la péréquation et les résultats financiers des communes perdent en pertinence pour les strates de communes au-delà de 10 000 habitants. Cette limitation s'explique principalement par le nombre réduit d'individus par strate et par les situations plus contrastées entre contributeurs et

bénéficiaires de la péréquation (comme évoqué pour les territoires urbains en partie 2), mais aussi par le fait que, sur certains ratios financiers, la dépendance à la péréquation n'est plus un facteur explicatif des écarts. Malgré tout, certains constats peuvent être dressés à partir de statistiques descriptives sur les communes de 10 000 à 100 000 habitants.

**Graphique 13 : Niveaux de dépenses d'équipement cumulées sur la période 2018-2024 par habitant et par an en fonction de la dépendance à la péréquation**



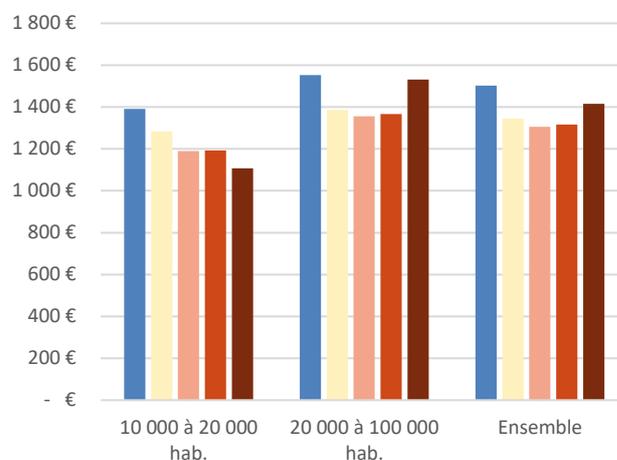
Poids de la péréquation dans les recettes de fonctionnement :

■ Inférieur à -1%   ■ -1% à 2%   ■ 2% à 14%   ■ 14% à 27%   ■ Plus de 27%

Source : traitements OFGL, données DGFIP, comptes de gestion 2018-2024 des communes de 10 000 à 100 000 habitants en population DGF.

Des différences de résultats en fonction du degré de dépendance à la péréquation sont d'abord observables concernant le niveau d'investissement de ces communes. Les niveaux de dépenses d'équipement cumulées sur 2018-2024 sont nettement plus faibles pour les communes bénéficiaires de la péréquation (-12 % par rapport aux communes « neutres » et surtout -27 % par rapport aux contributrices). En revanche, entre communes bénéficiaires, le niveau d'investissement ne semble pas diminuer avec l'augmentation du niveau de dépendance comme pour les moins de 10 000 habitants. Celui-ci reste comparable

**Graphique 14 : Niveaux de dépenses de fonctionnement par habitant en fonction de la dépendance à la péréquation**



Source : traitements OFGL, données DGFIP, comptes de gestion 2024 des communes de 10 000 à 100 000 habitants en population DGF.

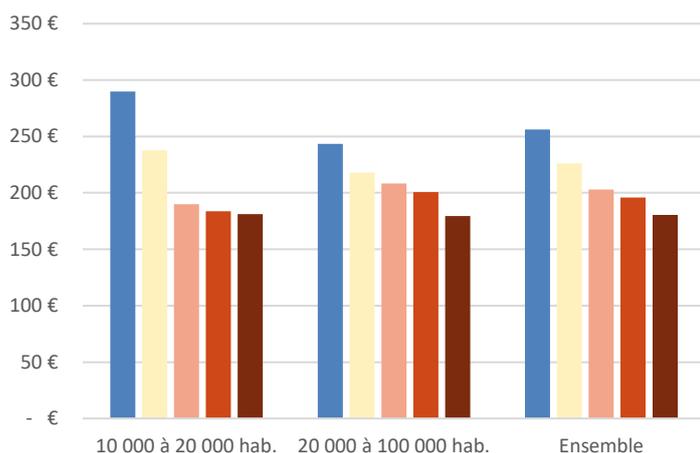
quel que soit le poids de la péréquation dans les recettes de fonctionnement.

Pour les dépenses de fonctionnement, le résultat est assez similaire : le niveau de charges est plutôt plus faible chez les bénéficiaires que chez les contributrices ou les neutres, sauf pour les communes de 20 000 à 100 000 habitants qui présentent un niveau moyen de dépenses par habitant plus important quand elles sont ultra dépendantes à la péréquation (+5 % par rapport aux « neutres »). Ce dernier résultat peut être relié à la présence d'une dynamique plus forte des dépenses de fonctionnement entre 2018 et

2024 : +3% par an pour les communes dont le poids de la péréquation dépasse 27% des recettes contre +2 % pour les neutres ou pour celles dont le poids est compris entre 2% et 14%. A noter que les communes « ultra-dépendantes » de plus de 20 000 habitants

correspondent à un petit groupe de communes d’Ile-de-France et du Nord, ayant la particularité d’avoir des populations plus fragiles (avec des taux de pauvreté entre 24% et 46% par exemple), entraînant donc des besoins en services publics plus importants.

**Graphique 15 : Niveaux d’épargne brute par habitant 2024 en fonction du poids de la péréquation dans les recettes**

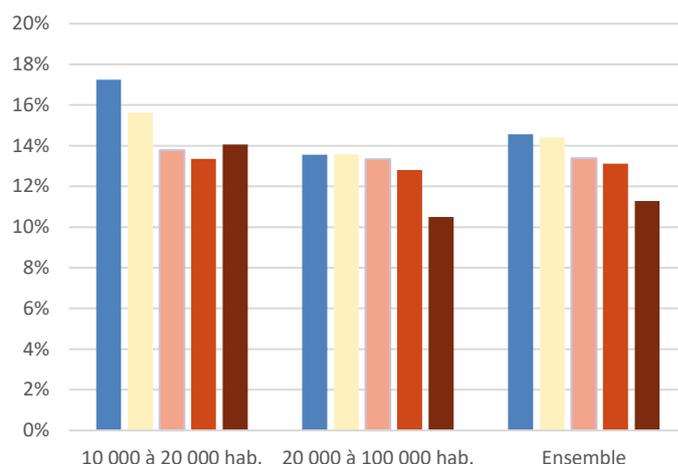


Poids de la péréquation dans les recettes de fonctionnement :

■ Inférieur à -1%   ■ -1% à 2%   ■ 2% à 14%   ■ 14% à 27%   ■ Plus de 27%

Source : traitements OFGL, données DGCL et DGFiP, comptes de gestion 2018-2024 des communes de 10 000 à 100 000 habitants en population DGF.

**Graphique 16 : Taux d’épargne brute 2024 en fonction du poids de la péréquation dans les recettes**

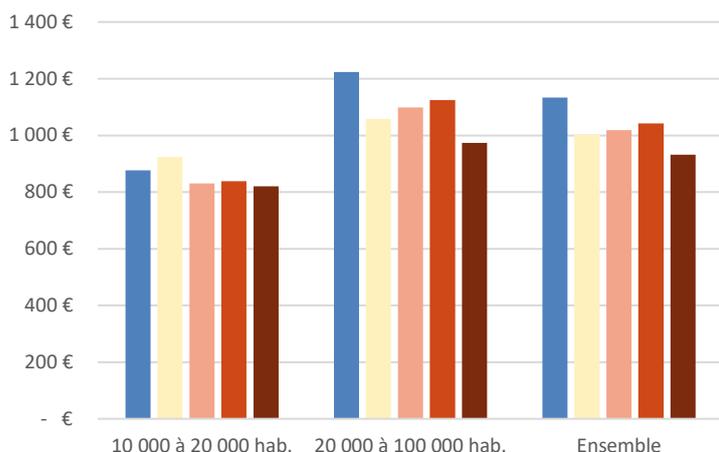


Source : traitements OFGL, données DGCL et DGFiP, comptes de gestion 2024 des communes de 10 000 à 100 000 habitants en population DGF.

Le niveau d’épargne brute par habitant diminue sensiblement dans les communes bénéficiaires de la péréquation (-10% par rapport aux neutres, -21% par rapport aux contributrices, avec même une tendance à la baisse plus marquée au sein des catégories bénéficiaires avec l’augmentation du niveau de dépendance pour les communes de 20 000 à 100 000 habitants. Ces constats sur les niveaux

se retrouvent également sur les taux d’épargne dégagés : ils sont plutôt plus contraints chez les bénéficiaires, voire très contraints sur les communes ultra-dépendantes de plus de 20 000 habitants. Cette dégradation de l’épargne peut expliquer en partie le décrochage en matière d’investissement entre les contributrices et les communes neutres d’un côté, et les bénéficiaires de l’autre.

**Graphique 17 : Encours de dette par habitant 2024 en fonction du poids de la péréquation dans les recettes**



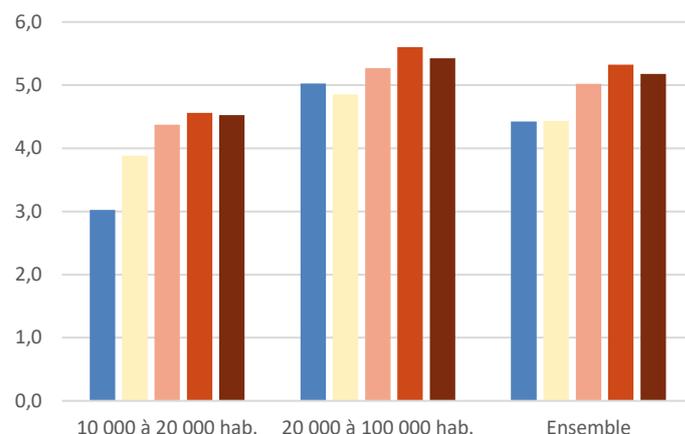
Poids de la péréquation dans les recettes de fonctionnement :

■ Inférieur à -1% ■ -1% à 2% ■ 2% à 14% ■ 14% à 27% ■ Plus de 27%

Source : traitements OFGL, données DGCL et DGFIP, comptes de gestion 2018-2024 des communes de 10 000 à 100 000 habitants en population DGF.

Concernant la dette, le niveau d'encours de dette par habitant ne semble pas lié, au sein des communes bénéficiaires, au degré de dépendance à la péréquation: s'il est plus élevé que les neutres pour les communes de plus de 20 000 habitants avec un poids de la péréquation entre 2 et 27%, il chute ensuite pour les communes « ultra-dépendantes » (poids supérieur à 27%). En revanche, ce stock de dette est nettement plus élevé chez les contributrices de plus de 20 000 habitants (+14% par rapport aux neutres) en lien avec un niveau d'investissement plus élevé et une capacité à emprunter plus forte grâce à la présence d'une épargne brute élevée.

**Graphique 18 : Délai de désendettement 2024 en fonction du poids de la péréquation dans les recettes**



Source : traitements OFGL, données DGCL et DGFIP, comptes de gestion 2024 des communes de 10 000 à 100 000 habitants en population DGF.

Ces résultats sur l'autofinancement et sur la dette se traduisent sur le ratio du délai de désendettement ; il se dégrade avec la montée en dépendance à la péréquation. Il égale ou dépasse 5 ans en moyenne pour les communes bénéficiaires tandis qu'il est de 4,4 pour les communes neutres et les contributrices.

En matière d'évolution de la dette, il est à noter que la tendance à la baisse entre 2018 et 2024 (-1,3% par an en moyenne pour les communes de 10 000 à 100 000 habitants) se vérifie quel que soit le niveau de dépendance à la péréquation et au sein des deux strates de population étudiées.

## IV- Péréquation et spécificités financières dans les ensembles intercommunaux : des constats significatifs

L'échelle de l'ensemble intercommunal (EI), en consolidant les groupements à fiscalité propre et leurs communes-membres, permet de neutraliser les différences de répartition des compétences au sein du bloc communal. Toutefois, selon la nature juridique du groupement à fiscalité propre, les territoires ainsi que les niveaux de services publics assumés peuvent varier et avoir des impacts sur les résultats financiers des collectivités. Aussi, l'analyse s'attache à observer les spécificités financières en fonction de la dépendance à la péréquation des ensembles intercommunaux : ceux composés de communautés urbaines, de métropoles ou

d'établissements publics territoriaux sont traités séparément du fait de leurs compétences spécifiques et du faible nombre qu'ils représentent.

Les constats faits sur les ensembles intercommunaux sont souvent proches des constats faits à l'échelle communale. Les flux de péréquation liés aux communes restent plus importants en masse que ceux portés par les groupements puisqu'ils concentrent 80% des 10,9 Md€ de ressources perçues et 40% des 3,6 Md€ prélevés, contre respectivement 20% et 60% pour les groupements

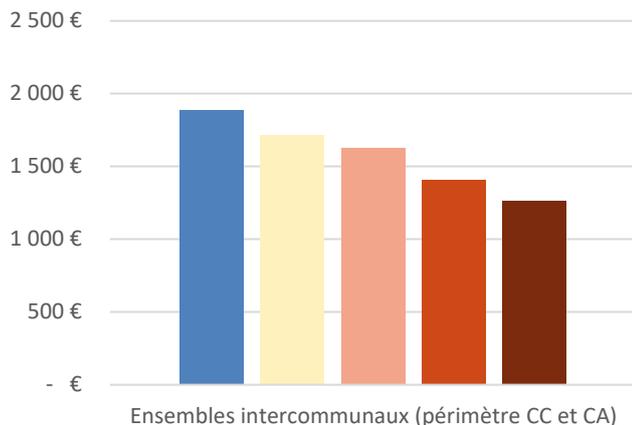
### Finances des EI des communautés de communes et des communautés d'agglomération selon la dépendance à la péréquation

Sur les 1 270 ensembles intercommunaux analysés (y compris les établissements publics territoriaux), 990 concernent une communauté de communes et 229 une communauté d'agglomération. Ces 1 219 ensembles intercommunaux concentrent environ 85% du montant du solde de péréquation calculé sur la totalité du bloc communal (flux détaillés en première partie). Pour ces ensembles, 87% d'entre eux sont bénéficiaires nets de la péréquation à hauteur de 2% ou plus de leurs recettes de fonctionnement, 5% sont, eux, contributeurs nets pour au moins 1% de leurs ressources et les autres (8%) sont « neutres »

dans leur rapport à la péréquation (poids compris entre -1% et 2%).

La statistique descriptive des résultats financiers de ces ensembles intercommunaux permet d'établir quelques constats qui recourent l'analyse financière des communes. Dans ce qui suit, les résultats regroupent les EI des communautés de communes et ceux des communautés d'agglomération par simplification mais après avoir vérifié que les principaux constats ne changeaient pas en isolant chacune des catégories.

**Graphique 19 : Dépenses de fonctionnement des EI par habitant 2024 en fonction du poids de la péréquation dans les recettes**

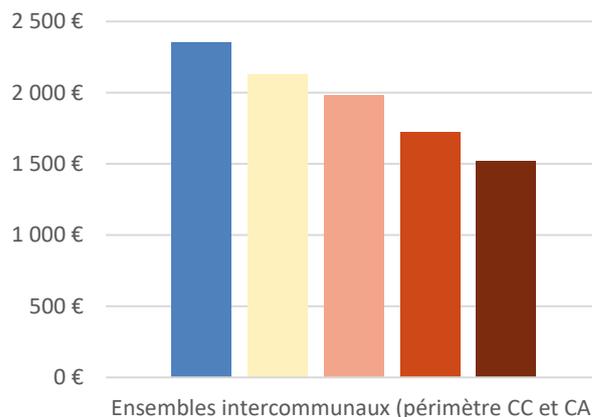


Poids de la péréquation dans les recettes de fonctionnement :

■ Inférieur à -1% ■ Entre -1% et 2% ■ Entre 2% et 8% ■ Entre 8% et 14% ■ Plus de 14%

Source : traitements OFGL, données DGCL et DGFIP, comptes de gestion 2024. CC : communautés de communes / CA : communautés d'agglomération. EI : ensembles intercommunaux.

**Graphique 20 : Recettes de fonctionnement des EI par habitant 2024 en fonction du poids de la péréquation dans les recettes**



Source : traitements OFGL, données DGCL et DGFIP, comptes de gestion 2024. CC : communautés de communes / CA : communautés d'agglomération. EI : ensembles intercommunaux.

Le niveau des dépenses de fonctionnement baisse avec la montée en dépendance à la péréquation au sein des communautés de communes et des communautés d'agglomération (graphique 19) : le niveau moyen de dépenses par habitant des bénéficiaires (poids de la péréquation d'au moins 2% des recettes) est de 1 503 € par habitant, soit 20% de moins que les ensembles contributeurs, et 12% de moins que les neutres. Notons que ces écarts existent pour les CC comme pour les CA mais sont plus marqués dans les premières.

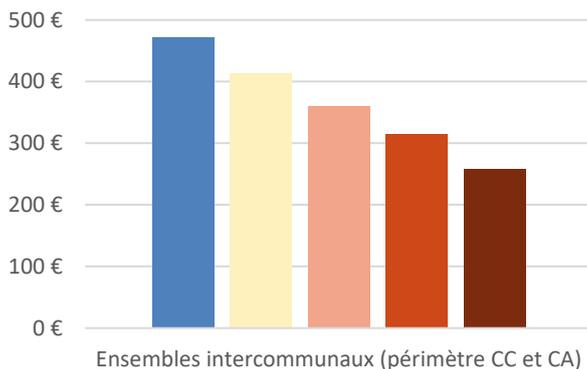
Le constat est très similaire pour les recettes de fonctionnement (graphique 20), avec des valeurs en euros par habitant supérieures mais des écarts en pourcentage identiques à ceux des dépenses par habitant.

La dépendance à des flux de péréquations se traduit donc à l'échelle des blocs communaux par des volumes financiers plus faibles, en recettes et en dépenses. La contrainte qui pèse sur les autres recettes (faibles bases fiscales, difficultés pour mobiliser les recettes

tarifaires...) semble suffisamment importante pour obliger les territoires les plus liés aux mécanismes de péréquation à modérer leurs dépenses. Ce constat découle de la culture des collectivités visant à maintenir un solde entre recettes et dépenses (épargne brute) le plus favorable possible.

Pour autant, malgré ce constat sur les dépenses de fonctionnement, le niveau d'épargne brute baisse lui aussi à mesure que la péréquation pèse dans les recettes de fonctionnement. Les écarts en matière d'épargne brute par habitant au sein des bénéficiaires en fonction de leur dépendance mais surtout entre les bénéficiaires et les neutres (-20%) ou entre les bénéficiaires et les contributeurs (-30%) sont nets. Outre les niveaux par habitant, le taux d'épargne (épargne brute rapportée aux recettes de fonctionnement) se dégrade avec le niveau de dépendance à la péréquation de manière un peu plus prononcée que dans les seules communes, avec des conséquences sur l'investissement.

**Graphique 21 : Epargne brute des EI par habitant 2024 en fonction du poids de la péréquation dans les recettes**



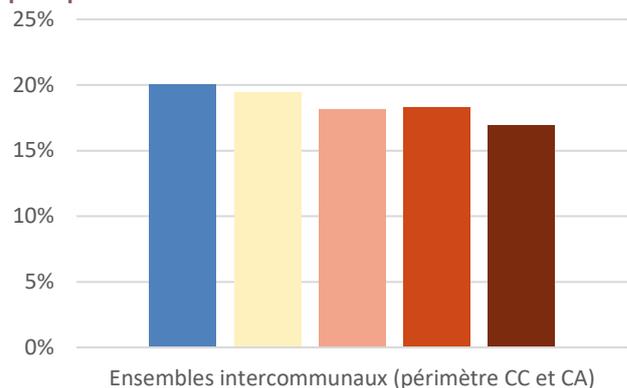
Poids de la péréquation dans les recettes de fonctionnement :

■ Inférieur à -1% ■ Entre -1% et 2% ■ Entre 2% et 8% ■ Entre 8% et 14% ■ Plus de 14%

*Epargne brute : recettes – dépenses de fonctionnement.  
Source : traitements OFGL, données DGCL et DGFIP, comptes de gestion 2024. CC : communautés de communes / CA : communautés d'agglomération. EI : ensembles intercommunaux*

En effet, l'observation des investissements sur la période 2018-2024 fait ressortir des écarts de niveaux, même s'ils sont moins marqués au sein des communautés d'agglomération qu'au sein des communautés de communes. Sur l'ensemble, un sous-investissement des ensembles intercommunaux bénéficiaires de la péréquation est visible par rapport aux catégories des neutres et des contributeurs.

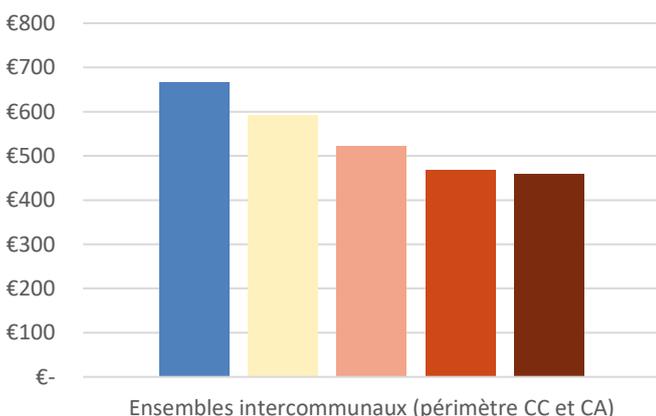
**Graphique 22 : Taux d'épargne des EI 2024 en fonction du poids de la péréquation dans les recettes**



*Taux d'épargne : épargne brute / recettes de fonctionnement.  
Source : traitements OFGL, données DGCL et DGFIP, comptes de gestion 2024. CC : communautés de communes / CA : communautés d'agglomération. EI : ensembles intercommunaux*

Les bénéficiaires (poids de la péréquation supérieur à 2% dans les recettes) ont un niveau de dépenses d'équipement de 495 € par habitant, soit 26% de moins que les ensembles contributeurs et 16% de moins que les ensembles neutres. Ce « sous-investissement » des territoires dépendants témoigne davantage d'un calibrage à hauteur de la capacité d'autofinancement que d'un éventuel manque d'ambition pour ces territoires.

**Graphique 23 : Dépenses d'équipement des EI par an et par habitant sur 2018-2024 en fonction du poids de la péréquation dans les recettes**

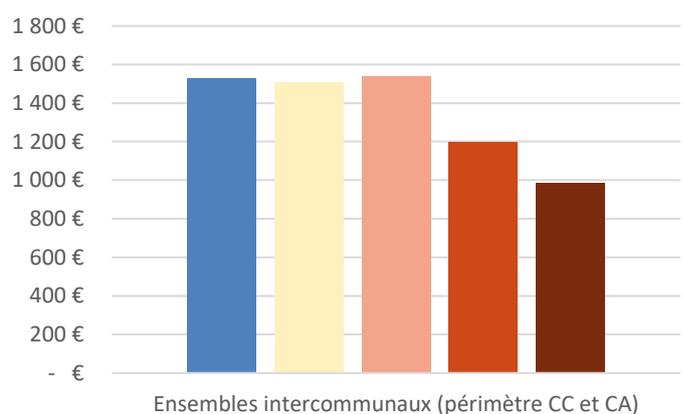


Poids de la péréquation dans les recettes de fonctionnement :

■ Inférieur à -1% ■ Entre -1% et 2% ■ Entre 2% et 8% ■ Entre 8% et 14% ■ Plus de 14%

*Source : traitements OFGL, données DGCL et DGFIP, comptes de gestion 2024. CC : communautés de communes / CA : communautés d'agglomération. EI : ensembles intercommunaux*

**Graphique 24 : Encours de dette des EI par habitant 2024 en fonction du poids de la péréquation dans les recettes**



*Source : traitements OFGL, données DGCL et DGFIP, comptes de gestion 2024. CC : communautés de communes / CA : communautés d'agglomération. EI : ensembles intercommunaux*

Autre signe que l'investissement est contraint par l'autofinancement dans les communautés de communes et communautés d'agglomération les plus dépendantes à la péréquation, l'encours de dette y est aussi nettement plus faible notamment pour les territoires où la péréquation pèse plus de 7% des recettes, alors que le délai de désendettement (encours rapporté à l'épargne

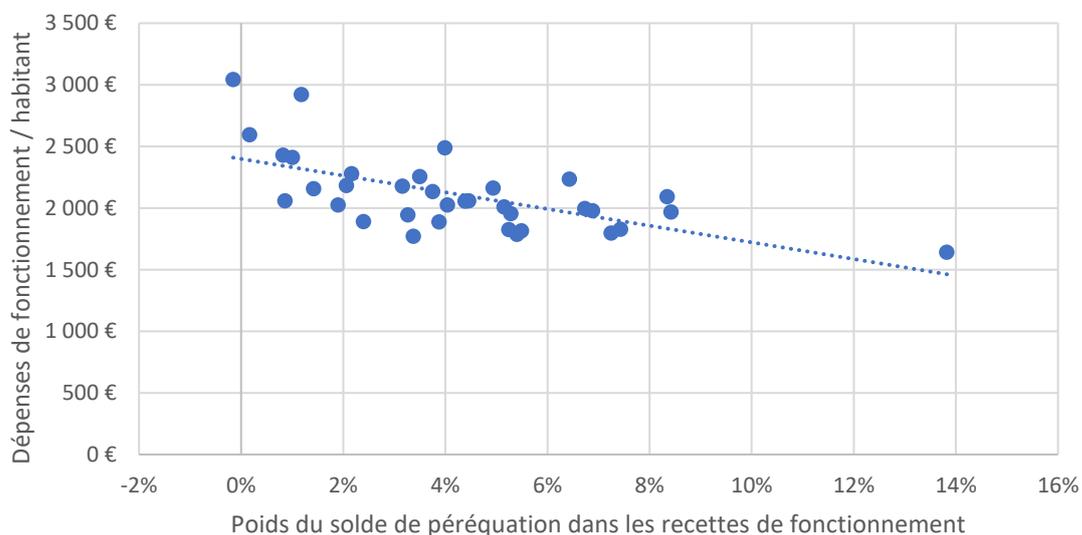
brute) est, lui, légèrement supérieur (3,8 années pour les ensembles moyennement et très dépendants, contre 3,6 pour les neutres et 3,2 années pour les contributeurs). Les EI bénéficiaires ne renoncent pas au recours à l'endettement, mais le niveau de celui-ci reste calibré sur l'autofinancement disponible pour rembourser le capital.

### Finances des communautés urbaines et des métropoles selon la dépendance à la péréquation

Les ensembles intercommunaux dont le groupement est une communauté urbaine ou une métropole sont au nombre de 35 en France en incluant la Métropole de Lyon<sup>18</sup>. La Métropole du Grand Paris est traitée à l'échelle des établissements publics territoriaux et ces derniers font l'objet d'un focus spécifique avec la Ville de Paris. Le faible nombre de communautés urbaines et de métropoles rend difficile l'analyse statistique selon la même partition en niveaux de dépendance à la

péréquation. Les ensembles intercommunaux concernés ont majoritairement un poids de la péréquation compris entre 2% et 8% des recettes, ils peuvent donc tous être qualifiés d'ensembles peu dépendants à la péréquation selon la grille de lecture utilisée pour les communautés de communes et communautés d'agglomération. Toutefois, l'analyse des corrélations permet des constats instructifs pour les communautés urbaines et métropoles.

**Graphique 25 : Dépenses de fonctionnement par habitant en 2024 en fonction du poids de la péréquation, EI des métropoles et communautés urbaines**

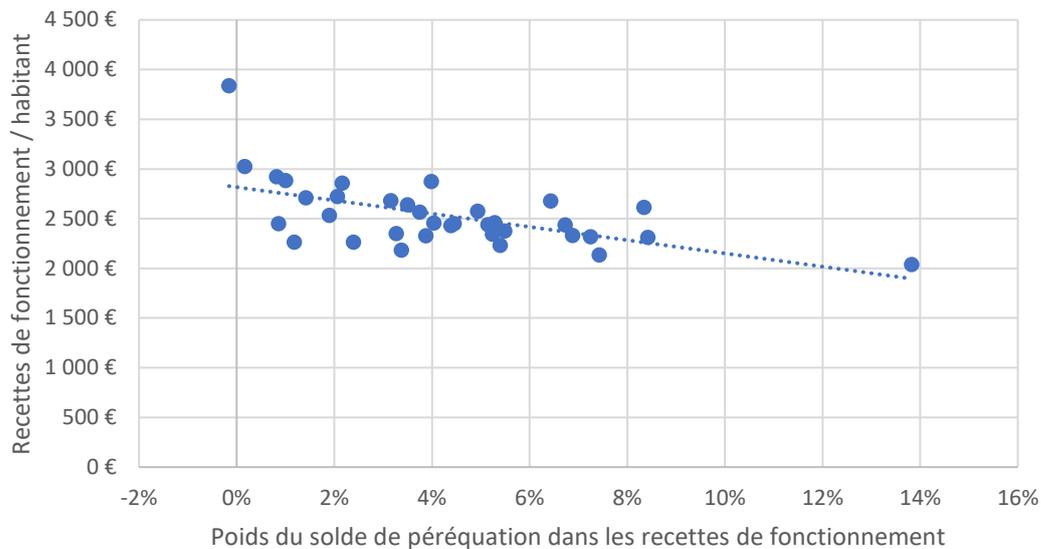


Coefficient de corrélation entre les deux variables : -0,63

Source : traitements OFGL, données DGCL et DGFIP, comptes de gestion 2024. Hors Métropole du Grand Paris.

<sup>18</sup> Les recettes de fonctionnement de la métropole de Lyon sont pondérées d'un coefficient de 44,55 % afin d'exclure la part départementale des recettes de fonctionnement (soit la fraction utilisée par l'Etat dans le cadre du DILICO, LF 2025).

**Graphique 26 : Recettes de fonctionnement par habitant en 2024 en fonction du poids de la péréquation, EI des métropoles et communautés urbaines**



Coefficient de corrélation entre les deux variables : -0,58

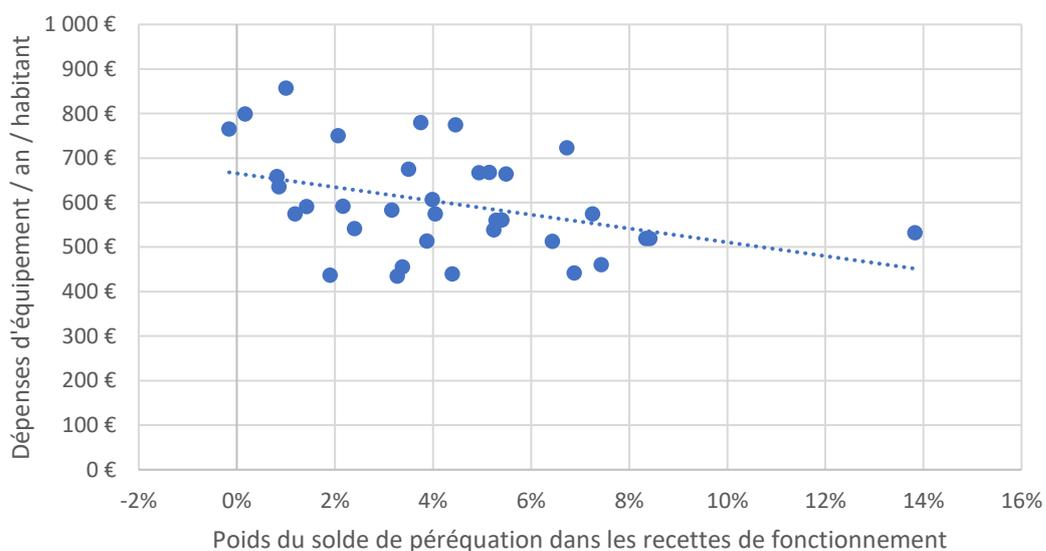
Source : traitements OFGL, données DGCL et DGFIP, comptes de gestion 2024. Hors Métropole du Grand Paris.

Sur les niveaux de dépenses et de recettes de fonctionnement, il y a également, comme pour les autres niveaux de collectivités, une tendance à la baisse des niveaux par habitant à mesure que le poids de la péréquation dans les recettes de fonctionnement augmente.

Le niveau d'épargne brute par habitant a lui aussi tendance à se dégrader avec la montée en

dépendance à la péréquation, bien que le coefficient de corrélation soit faible (-0,36). Toutefois, les taux d'épargne restent globalement proches et décorrélés à la dépendance à la péréquation, contrairement à ce qui était observé sur les ensembles intercommunaux des communautés de communes et les communautés d'agglomération.

**Graphique 27 : Dépenses d'équipement par habitant et par an sur 2018-2024 en fonction du poids de la péréquation, EI des métropoles et communautés urbaines**



Coefficient de corrélation entre les deux variables : -0,39

Source : traitements OFGL, données DGCL et DGFIP, comptes de gestion 2024. Hors Métropole du Grand Paris.

Comme pour les ensembles intercommunaux des communautés de communes et les communautés d'agglomération, les dépenses d'équipement par habitant cumulées sur sept ans ont tendance à diminuer à mesure que les ensembles intercommunaux des communautés urbaines et métropoles sont plus dépendants à la péréquation. En parallèle, les recettes d'investissement hors emprunts baissent également mais de manière moins forte. L'encours de dette, un peu plus corrélé au poids de la péréquation (-0,48), a tendance

lui aussi à diminuer avec le degré de dépendance à la péréquation. En revanche, contrairement aux ensembles intercommunaux en communauté de communes ou communautés d'agglomération, où le délai de désendettement se détériorait avec la dépendance à la péréquation, pour les communautés urbaines et métropoles, le délai de désendettement diminue, à l'instar des dépenses d'équipement et de l'encours de dette.

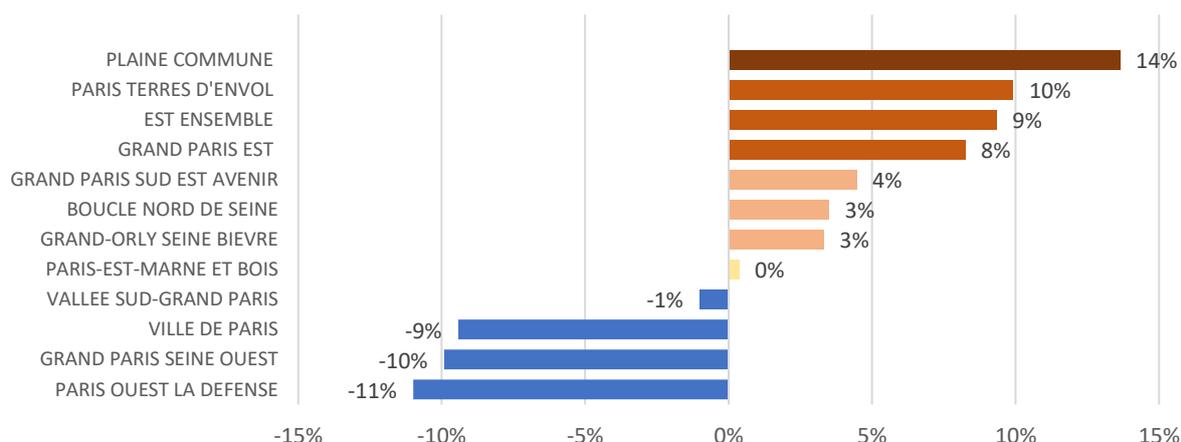
### Focus sur les établissements publics territoriaux et la Ville de Paris

Sur le périmètre de la Métropole du Grand Paris, 11 établissements publics territoriaux et la Ville de Paris maillent le territoire. La métropole dispose d'un schéma de financement spécifique avec ces établissements. Outre cette structure unique, sa gouvernance et ses caractéristiques démographiques ne permettent pas de croiser, comme pour les autres niveaux d'EI, la position au regard de la péréquation et les résultats financiers.

de la péréquation. L'observation devant être faite à l'échelle des ensembles intercommunaux formés par les établissements publics territoriaux et leurs communes-membres, certaines dotations perçues directement par la Métropole du Grand Paris (dotation d'intercommunalité et écrêtement sur la dotation de compensation) ont été réparties entre les EPT et la Ville de Paris au prorata de leurs populations légales.

En revanche, il est possible de décrire le contraste des situations individuelles au regard

**Graphique 28 : Poids estimé du solde de péréquation dans les recettes de fonctionnement des ensembles intercommunaux de la Métropole du Grand Paris**



Source : traitement OFGL, estimations à partir des données DGFiP, comptes consolidés (budgets principaux et annexes). Remarques méthodologiques : 1-Les recettes de fonctionnement de la ville de Paris sont pondérées d'un coefficient de 70,87% afin d'exclure la part départementale des recettes de fonctionnement. 2-Les flux de péréquation liés aux DMTO de Paris ne sont pas comptabilisés (péréquation des conseils départementaux). 3-La dotation d'intercommunalité et les

*écrêtements sur la dotation de compensation de la MGP ont été réparties entre les ensembles intercommunaux, EPT et Ville de Paris, au prorata de leurs populations légales.*

Un deuxième élément justifiant un traitement à part des EPT et de la Ville de Paris est l'importance du FSRIF dans le solde de péréquation calculé. Ce fonds de solidarité pour les communes de la région Ile-de-France joue un rôle particulièrement fort pour les EPT et la Ville de Paris par rapport aux autres communautés urbaines et métropoles. Sur les 350 millions d'euros de prélèvements du fonds, la Ville de Paris contribue à hauteur de 210 millions d'euros, soit 60% des contributions pour l'année 2024.

Du fait de la prise en compte de ce fonds dans les flux de péréquation, la Métropole du Grand Paris regroupe des ensembles intercommunaux dans des situations très contrastées, à la fois de forte contribution et de grande dépendance à la péréquation. Trois EPT et la ville de Paris ont un solde net de contribution représentant plus de 1% de leurs recettes de fonctionnement. Un EPT est en situation neutre. Trois EPT sont des bénéficiaires faiblement dépendants selon la grille de lecture utilisée pour les ensembles intercommunaux (entre 2% et 8% de leurs recettes de fonctionnement). Trois autres sont des bénéficiaires moyennement dépendants (entre 8% et 14%), et un EPT est un bénéficiaire très dépendant de la péréquation (plus de 14%).

Dans les soldes nets de péréquation, le FSRIF représente 42 et 49% des soldes négatifs des deux ensembles intercommunaux EPT les plus contributeurs et 42% du solde de péréquation de la Ville de Paris. A l'inverse, il représente aussi des parts conséquentes pour les EPT bénéficiaires : 35 à 42% pour les ensembles intercommunaux EPT bénéficiaires faiblement dépendants, et 24% à 29% pour les EPT bénéficiaires moyennement et très

dépendants. Son poids a tendance à décroître dans le solde de péréquation à mesure que la dépendance de l'EPT à la péréquation grandit. C'est le poids de la dotation de solidarité urbaine dans ce solde qui à l'inverse se renforce avec la montée en dépendance de l'EPT.

En plus de sa contribution au FSRIF, la Ville de Paris contribue également au FPIC pour un montant de 207 millions d'euros en 2024, soit 20% de l'ensemble des contributions au FPIC. Le reste de ses contributions correspond à l'écrêtement de sa dotation forfaitaire sur la période : 119 millions entre 2018 et 2022, soit 16% de la totalité des écrêtements sur cette période. Suite à ces écrêtements successifs, la dotation forfaitaire de la Ville de Paris, devenue nulle en 2022, ne peut donc plus faire l'objet d'un écrêtement depuis cette date. L'ensemble de ses contributions à l'échelle de l'ensemble intercommunal (537 millions d'euros) constitue un cinquième de l'ensemble des prélèvements destinés à la péréquation pour le bloc communal et représente pour la Ville de Paris environ 9% de ces recettes de fonctionnement. Celles-ci sont pondérées afin de ne pas prendre en compte les recettes perçues au titre du département<sup>19</sup>. Cependant, il faut noter que la Ville de Paris participe également à la péréquation au sein des départements, par le biais du fonds national de péréquation des droits de mutations à titre onéreux, à hauteur de 235 millions d'euros en 2024 (266 millions en 2023 et 256 millions en 2022). En tenant compte de cette contribution au fonds national de péréquation des DMTO et en prenant la totalité des recettes de fonctionnement de la Ville de Paris, sa contribution équivaut à 9,5% de ses recettes de fonctionnement totales.

<sup>19</sup> Les recettes de fonctionnement de la ville de Paris sont pondérées d'un coefficient de 70,87% afin d'exclure la part départementale des recettes de fonctionnement

(soit la fraction utilisée par l'Etat dans le cadre du DILICO, LF 2025).



## **L'OFGL, lieu de partage et de réflexion sur les finances et la gestion publique locales**

Créé par la loi NOTRE du 7 août 2015 et placé sous l'autorité du Président du Comité des Finances Locales, l'Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales (OFGL) est le lieu de partage et de réflexion entre les différentes parties prenantes aux finances et à la gestion des collectivités territoriales. Il a pour mission de collecter, d'analyser et de diffuser des informations sur les axes thématiques fixés par son Conseil d'orientation, composé d'élus et de représentants de l'État.

L'OFGL bénéficie du soutien et de l'expertise des membres de son Comité scientifique et technique. Il est composé d'administrations centrales et d'organismes publics, d'associations d'élus locaux et de fonctionnaires territoriaux, ainsi que d'établissements financiers spécialisés et de personnalités qualifiées (universitaires, administrateurs territoriaux et experts).

### **Dans la collection *Cap sur***

[Les finances des communes et intercommunalités en 2021 - n°18, novembre 2022](#)

[Les déterminants des disparités d'investissement communal sur le dernier mandat - n°19, décembre 2022](#)

[La contribution fiscale des entreprises aux services publics locaux - n°20, mars 2023](#)

[Les investissements scolaires des collectivités locales – n°21, octobre 2023](#)

[Les finances des communes et intercommunalités en 2022 – n°22, novembre 2023](#)

[Les coûts de fonctionnement des bibliothèques municipales – n°23, février 2024](#)

[L'encours de dette des collectivités locales – n°24, juillet 2024](#)

[L'ampleur des investissements locaux actuels – n°25, octobre 2024](#)

[Les enjeux financiers des polices municipales – n°26, octobre 2024](#)

[Les finances des communes et intercommunalités en 2023 - n°27, novembre 2024](#)

**La reproduction de tout ou partie de la présente publication doit s'accompagner de la mention « Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales » ou « OFGL ».**

Observatoire des Finances  
et de la Gestion publique Locales

[contact@ofgl.fr](mailto:contact@ofgl.fr)



**Site internet**

[www.collectivites-locales.gouv.fr/ofgl](http://www.collectivites-locales.gouv.fr/ofgl)



**Plateforme de données partagées**

[data.ofgl.fr](http://data.ofgl.fr)

 Retrouvez-nous aussi sur LinkedIn®